

**ANTEVENIO S.A.**

**COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2015**

**ANTEVENIO S.A.**  
**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015 (libellé en euros)**

ACTIF	Note	31.12.2015	31.12.2014
<b>ACTIF NON COURANT</b>		<b>11 761 539</b>	<b>11 804 516</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6</b>	<b>43 849</b>	<b>64 673</b>
Applications informatiques		43 849	64 673
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5</b>	<b>110 448</b>	<b>45 582</b>
Installations techniques et autres immobilisations corporelles		110 448	45 582
<b>Investis dans des entreprises du groupe et associées à long terme</b>		<b>11 543 350</b>	<b>11 629 350</b>
Instruments de capitaux propres	<b>9</b>	10 031 350	10 031 350
Crédits aux entreprises	<b>8.1.1 et 20</b>	1 512 000	1 598 000
<b>Investissements financiers à long terme</b>		<b>57 499</b>	<b>58 519</b>
Crédits à des tiers	<b>8.1.1</b>	29 991	29 991
Autres actifs financiers	<b>8.1.1</b>	27 508	28 528
<b>Actifs pour impôts différé</b>	<b>14</b>	<b>6 392</b>	<b>6 392</b>
<b>ACTIF COURANT</b>		<b>3 298 694</b>	<b>2 449 610</b>
<b>Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser</b>		<b>1 876 513</b>	<b>1 709 119</b>
Clients pour ventes et prestation de services	<b>8.1.1</b>	12 995	55 202
Clients, entreprises du groupe et associées	<b>8.1.1 et 20</b>	1 679 719	1 637 927
Personnel	<b>8.1.1</b>	1 528	11 124
Actifs d'impôt courant	<b>14</b>	181 946	-
Autres crédits aux administrations publiques	<b>14</b>	324	4 866
<b>Investissements dans les entreprises du groupe et associées à court terme</b>	<b>20</b>	<b>668 461</b>	<b>3 451</b>
Valeurs représentatives de dette	<b>8.1.1</b>	55 358	2 653
Autres actifs financiers	<b>8.1.1</b>	613 102	798
<b>Investissements financiers à court terme</b>		<b>895</b>	<b>1 224</b>
Valeurs représentatives de dette	<b>8.1.1</b>	545	874
Autres actifs financiers	<b>8.1.1</b>	350	350
<b>Trésorerie et autres actifs liquides équivalents</b>	<b>8.1</b>	<b>752 826</b>	<b>735 816</b>
Trésorerie		126 826	635 816
Autres actifs liquides équivalents		626 000	100 000
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>15 060 232</b>	<b>14 254 126</b>

**ANTEVENIO S.A.**  
**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015 (libellé en euros)**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31.12.2015	31.12.2014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>11 638 661</b>	<b>11 131 323</b>
<b>Fonds propres</b>		<b>11 638 661</b>	<b>11 131 323</b>
<b>Capital</b>		<b>231 412</b>	<b>231 412</b>
Capital émis	11.1	231 412	231 412
<b>Prime d'émission</b>	11.2	<b>8 189 787</b>	<b>8 189 787</b>
<b>Réserves</b>	11.2	<b>2 731 828</b>	<b>1 767 646</b>
Légales et statutaires		46 282	46 282
Autres réserves		2 685 546	1 721 364
<b>(Actions et participations propres au capital)</b>		<b>(513 805)</b>	<b>(21 704)</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	3	<b>929 898</b>	<b>964 182</b>
<b>Autres instruments des capitaux propres</b>	21	<b>69 540</b>	<b>-</b>
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>1 257 551</b>	<b>1 474 696</b>
<b>Dettes à long terme</b>		<b>1 257 551</b>	<b>1 474 696</b>
Créances pour bail financier		4 843	-
Autres passifs financiers	8.2.2 et 17	1 252 709	1 474 696
<b>PASSIF COURANT</b>		<b>2 164 020</b>	<b>1 648 108</b>
<b>Dettes à court terme</b>		<b>278 186</b>	<b>6 470</b>
Dettes avec des entités de crédit	8.2.1	7 902	3 900
Créances pour bail financier	8.2.1	35 530	-
Autres passifs financiers	8.2.1	234 754	2 570
<b>Créditeurs commerciaux et autres comptes à payer</b>		<b>1 885 834</b>	<b>1 641 638</b>
Fournisseurs	8.2.1	625 323	789 923
Fournisseurs, entreprises du groupe et associées	8.2.1 et 20	397 660	148 712
Créditeurs variés	8.2.1	256 187	448 331
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	8.2.1	192 655	126 680
Passif pour impôt courant	14	28 404	28 404
Autres dettes auprès des administrations publiques	14	289 033	90 517
Avances de clients	8.2.1	96 573	9 071
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>15 060 232</b>	<b>14 254 126</b>

**ANTEVENIO S.A.**  
**COMPTE DE PERTES ET PROFITS CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL**  
**clos au 31 décembre 2015 (exprimé en euros)**

	Note	2015	2014
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>23</b>	<b>2 216 256</b>	<b>2 569 033</b>
Ventes nettes		142 498	390 492
Prestations de services		2 073 757	2 178 541
<b>Approvisionnements</b>	<b>15.a</b>	<b>(51 289)</b>	<b>(193 107)</b>
Travaux réalisés par d'autres entreprises		(51 289)	(193 107)
<b>Autres recettes d'exploitation</b>		<b>20 505</b>	<b>-</b>
Recettes accessoires et autres recettes de gestion courante		20 505	-
<b>Frais de personnel</b>		<b>(862 621)</b>	<b>(829 185)</b>
Rémunérations, salaires et assimilés		(736 721)	(683 702)
Charges sociales	<b>15.b</b>	(125 900)	(145 483)
<b>Autres frais d'exploitation</b>		<b>(1 407 620)</b>	<b>(1 426 700)</b>
Services extérieurs		(1 426 620)	(1 549 349)
Pertes, détérioration et variation des provisions pour opérations commerciales		19 000	122 649
<b>Amortissement des immobilisations</b>	<b>5 et 6</b>	<b>(53 688)</b>	<b>(48 907)</b>
<b>Autres résultats exceptionnels dérivés de l'aliénation d'instruments de patrimoine du Groupe</b>	<b>15.d</b>	<b>(87)</b>	<b>(316 657)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(138 545)</b>	<b>(245 523)</b>
<b>Recettes financières</b>	<b>15.c</b>	<b>1 068 957</b>	<b>52 391</b>
Recettes de participations aux instruments de capitaux d'entreprises du groupe et associées	<b>20</b>	1 000 000	-
Recettes de valeurs négociables et autres instruments financiers, entreprises du groupe et associées	<b>20</b>	55 107	2 653
Autres recettes de valeurs négociables et autres instruments financiers de tiers		13 849	49 738
<b>Dépenses financières</b>	<b>15.c</b>	<b>(17 948)</b>	<b>(82 996)</b>
Dettes auprès de tiers		(7 468)	-
Pour la mise à jour des dettes	<b>8.2.2</b>	(10 481)	(82 996)
<b>Différences de change</b>	<b>13</b>	<b>13 085</b>	<b>(19 272)</b>
<b>Variation de la valeur raisonnable dans des instruments financiers</b>		<b>-</b>	<b>(31 650)</b>
Portefeuille de négociation et autres		-	(31 650)
<b>Détérioration et résultats pour aliénations d'instruments financiers</b>		<b>-</b>	<b>1 287 778</b>
Détériorations et pertes	<b>9</b>	-	1 347 905
Résultats pour aliénations et autres		-	(60 127)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>1 064 094</b>	<b>1 206 251</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>925 549</b>	<b>960 728</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>14</b>	<b>7 288</b>	<b>6 392</b>
<b>Autres taxes</b>		<b>(2 938)</b>	<b>(2 938)</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE PROVENANT DES OPÉRATIONS CONTINUES</b>		<b>929 898</b>	<b>964 182</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>929 898</b>	<b>964 182</b>

## ANTEVENIO S.A.

État de variation des capitaux propres correspondant à l'exercice annuel  
clos au 31 décembre 2015 (exprimés en euros)

## A) ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES RECONNUES

	2015	2014
RÉSULTAT DU COMPTE DE PROFITS ET PERTES	929 898	964 182
<b>TOTAL RECETTES ET FRAIS RECONNUS</b>	<b>929 898</b>	<b>964 182</b>

## B) ÉTAT TOTAL DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital statutaire	Prime d'émission	Réserves	(Actions et participations propres au capital)	Autres instruments des capitaux propres	Résultat de l'exercice	Total
C) SOLDE, FIN DE L'ANNÉE 2013	231 412	8 189 787	3 361 380	(43 870)	-	(1 593 734)	10 144 975
D) SOLDE FIN 2013, DÉBUT 2014	231 412	8 189 787	3 361 380	(43 870)	-	(1 593 734)	10 144 975
I. Total recettes et dépenses reconnus	-	-	-	-	-	964 182	964 182
II. Opérations avec des actionnaires ou des propriétaires. Opérations avec des actions propres	-	-	-	22 166	-	-	22 166
III. Autres variations des capitaux propres. Distribution de résultats de l'exercice antérieur.	-	-	(1 593 734)	-	-	1 593 734	-
E) SOLDE, FIN 2014	231 412	8 189 787	1 767 646	(21 704)	-	964 182	11 131 323
F) SOLDE FIN 2014, DÉBUT 2015	231 412	8 189 787	1 767 646	(21 704)	-	964 182	11 131 323
I. Total recettes et dépenses reconnus	-	-	-	-	-	929 898	929 898
II. Opérations avec des actionnaires ou des propriétaires. Opérations avec des actions propres	-	-	-	(492 100)	-	-	(492 100)
III. Autres variations des capitaux propres. Distribution de résultats de l'exercice antérieur. Autres instruments des capitaux propres	-	-	964 182	(492 100)	69 540	(964 182)	69 540
G) SOLDE, FIN 2015	231 412	8 189 787	2 731 828	(513 805)	69 540	(964 182)	11 638 661

**ANTEVENIO S.A.**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CORRESPONDANT À L'EXERCICE ANNUEL**  
**CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2015 (exprimés en euros)**

FLUX DE TRÉSORERIE	Note	2015	2014
<b>A) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		<b>1 001 883</b>	<b>142 162</b>
<b>Résultat de l'exercice avant impôt</b>		<b>925 549</b>	<b>960 728</b>
<b>Ajustements du résultat</b>		<b>(1 029 405)</b>	<b>(1 279 993)</b>
a) Amortissement des immobilisations	5 et 6	53 688	48 907
b) Corrections d'évaluation pour détérioration		(19 000)	(1 470 554)
c) Résultats pour cessions et aliénations d'instruments financiers		-	60 127
d) Recettes financières	15. c	(1 068 957)	(52 391)
e) Dépenses financières	15. c	7 468	82 996
f) Différences de change	13	(13 085)	19 272
g) Variation de la valeur raisonnable dans des instruments financiers		-	31 650
h) Autres résultats	15. c	10 481	-
<b>Modifications du flux de capital</b>		<b>100 153</b>	<b>(498 625)</b>
a) Débiteurs et autres comptes à encaisser		(141 106)	623 394
b) Autres actifs courants		-	(12 422)
c) Crédoeurs et autres comptes à payer		241 259	(1 103 636)
d) Autres actifs et passifs non courants		-	(5 961)
<b>Autres flux de trésorerie des activités d'exploitation</b>		<b>1 005 586</b>	<b>960 052</b>
a) Paiement intérêts		(7 468)	-
b) Prélèvement des intérêts		13 054	52 391
c) Prélèvements (paiements) correspondant aux impôts sur les bénéfices		-	-
d) Recouvrement de dividendes		1 000 000	907 661
<b>B) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(619 488)</b>	<b>(285 582)</b>
<b>Paiements pour investissements</b>		<b>(707 382)</b>	<b>(719 830)</b>
a) Entreprises du groupe et associées		-	(621 497)
b) Immobilisations incorporelles		-	(58 630)
c) Immobilisations corporelles	5	(97 730)	(660)
d) Autres actifs financiers		-	(39 043)
e) Entreprises du groupe et associées		(609 651)	-
<b>Prélèvements des désinvestissements</b>		<b>87 894</b>	<b>434 248</b>
a) Immobilisations corporelles		-	-
b) Autres actifs financiers		1 894	7 391
c) Entreprises du groupe et associées		86 000	426 857
<b>C) FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		<b>(378 470)</b>	<b>2 002</b>
<b>Encaissements et paiements pour instruments de patrimoine</b>		<b>(422 560)</b>	<b>-</b>
a) Acquisition d'instruments de patrimoine propres	11.2. d	(492 100)	-
b) Emission d'instruments de patrimoine	21	69 540	-
<b>Encaissements et paiements pour instruments de passif financier</b>		<b>44 090</b>	<b>2 002</b>
a) Émission		44 090	2 570
1. Dettes avec des entités de crédit		4 002	2 570
2. Autres		40 088	-
b) Dévolution et amortissement		-	(568)
1. Dettes avec des entités de crédit		-	(568)
<b>D) EFFET DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE</b>		<b>13 085</b>	<b>(19 272)</b>
<b>E) AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE OU ÉQUIVALENTS</b>		<b>17 010</b>	<b>(160 690)</b>
Trésorerie ou équivalents au début de l'exercice.		735 816	896 506
Trésorerie ou équivalents à la fin de l'exercice.		752 826	735 816

**ANTEVENIO S.A.****MÉMOIRE DE L'EXERCICE ANNUEL CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2015****1. CONSTITUTION, ACTIVITÉS ET RÉGIME LÉGAL DE LA SOCIÉTÉ****a) Constitution et régime légal**

Antevenio, S.A. (ci-après, la Société) a été constituée le 20 novembre 1997 sous le nom d' "Interactive Network, S.L.", ayant été transformée en société anonyme et ayant modifié sa dénomination par celle de I-Network Publicidad, S.A. le 22 janvier 2001. Le 7 avril 2005, l'Assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société par la dénomination actuelle.

**b) Activités et siège social**

Son objet social est la réalisation des activités qui, selon les dispositions en vigueur en matière de publicité, sont propres d'agences de publicité générale, pouvant réaliser tout type d'actions, de contrats et d'opérations et, en général, adopter toutes les mesures qui conduisent directement ou indirectement ou qui sont jugées nécessaires ou appropriées à l'accomplissement dudit objet social. Les activités de son objet social pourront être menées, totalement ou partiellement, par la Société, tant de façon directe que de façon indirecte, ou par la prise de participation dans d'autres sociétés ayant un objet social identique ou analogue.

La Société a son siège social à la rue Marqués del Riscal, 11, de Madrid, et fait partie de Grupo Antevenio S.A et sociétés contrôlées, dont l'activité consiste à réaliser des activités en rapport avec la publicité à travers internet, étant la société mère du Groupe, et en présentant des comptes annuels individuels au Registre du commerce de Madrid. Les comptes annuels consolidés du Groupe Antevenio pour l'exercice 2015 ont été rédigés par les Administrateurs, lors de son conseil d'administration qui s'est tenu le 31 mars 2016. Les comptes annuels consolidés pour l'exercice 2014 ont été approuvés au cours de l'assemblée générale des actionnaires d'Antevenio S.A. qui s'est tenue le 25 juin 2015 et ont été déposés au registre du commerce de Madrid.

La Société est cotée sur le marché alternatif français Alternext Paris depuis l'exercice 2007.

La Société réalise un volume significatif de soldes et transactions avec les entreprises du groupe auquel elle appartient.

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et termine le 31 décembre de chaque année.

**c) Régime juridique**

La Société est régie par ses statuts et par la loi sur les sociétés de capitaux actuellement en vigueur.

## **2. BASES DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

### **a) Image fidèle**

Les comptes annuels de l'exercice annuel clos au 31 décembre 2015 ont été obtenus à partir des registres comptables de la Société et ont été formulés conformément à la législation commerciale en vigueur et aux normes établies au Plan général de comptabilité approuvé par le Décret royal 1514/2007, du 16 novembre, en appliquant les modifications introduites dans ce dernier à travers le Décret royal 1159/2010, dans le but de montrer l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société, ainsi que la véracité des flux incorporés à l'état des flux de trésorerie.

Les Administrateurs de la Société estiment que les comptes annuels de l'exercice 2015, qui ont été formulés le 31 mars 2016, seront approuvés par le Conseil général des actionnaires sans aucune modification.

### **b) Principes comptables appliqués**

Les comptes annuels ci-joints ont été formulés en appliquant les principes comptables établis dans le Code de commerce et dans le Plan général de comptabilité.

Aucun principe comptable et aucun critère d'évaluation obligatoire, ayant un effet important, n'a été omis lors de leur préparation.

### **c) Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle**

Conformément à la normative légale en vigueur en matière comptable, les comptes annuels sont présentés exprimés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société.

### **d) Regroupement de postes**

Certains postes du bilan, du compte de pertes et profits, de l'état des changements sur le patrimoine net et de l'état des flux de trésorerie sont présentés de manière regroupée pour faciliter leur compréhension, bien que, dans la mesure où elle sera significative, l'information a été incluse de manière désagrégée dans les notes correspondantes du mémoire.

### **e) Responsabilité des informations et des estimations réalisées**

La préparation des comptes annuels exige des jugements de valeur, des estimations et des hypothèses affectant l'application de politiques comptables et les soldes d'actifs, de passifs, des recettes et des dépenses. Les estimations et les prévisions sont basées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs qui sont considérés raisonnables eu égard des circonstances. Les estimations et les prévisions sont révisées de façon permanente ; les effets des révisions des estimations comptables sont reconnus durant la période où elles sont réalisées, si celles-ci n'affectent que cette période, ou à la période de la révision et future, si la révision les affectent.

Au long de l'élaboration des comptes annuels de l'exercice annuel clos au 31 décembre 2015, il a été réalisé des estimations pour évaluer quelques actifs, passifs, recettes, dépenses et engagements y apparaissant inscrits. Ces estimations concernent essentiellement :



- L'évaluation d'éventuelles pertes de certains actifs (note 4c).
- Évaluation d'éventuelles pertes lors de la détermination de la valeur récupérable des investissements dans le patrimoine des entreprises du groupe, multi-groupe et associées où il a été utilisé des projections de flux de trésorerie futurs, avec des rentabilités, des taux de remise et autres variables et assomptions établies par la direction de la Société qui justifient l'évaluation dudit investissement (notes 4e et 9)
- La vie utile des actifs matériels et incorporels (notes 4a et 4b).
- Le montant de certaines provisions (note 4i)
- Les prévisions de bénéfice imposable qui rendent probables l'application d'actifs d'impôts différés (remarque 4g).

Malgré le fait que ces estimations doivent être réalisées sur la base de la meilleure estimation disponible à la clôture de l'exercice, il se pourrait que la disposition d'information supplémentaire ou fait et circonstances externes obligent à modifier les hypothèses employées pour la réalisation de ces estimations comptables lors de prochains exercices, ce qui serait fait de manière prospective, en reconnaissant les effets du changement d'estimation sur le compte correspondant de pertes et profits futurs.

En marge du processus d'estimations systématiques et de leur révision périodique, nous menons à bien certains jugements de valeur parmi lesquels nous pouvons souligner ceux en rapport avec l'évaluation de l'éventuelle détérioration des actifs, des provisions et des passifs contingents.

#### **f) Comparaison de l'information**

Conformément à la législation commerciale, il est présenté, aux fins de comparaison, avec chacun des postes du bilan, du compte de pertes et profits, de l'état des changements sur le patrimoine net et de l'état des flux de trésorerie, outre les chiffres de l'exercice 2015, ceux correspondant à l'exercice précédent. Dans le mémoire, il est inclus également l'information quantitative de l'exercice précédent, sauf quand une norme comptable établit spécifiquement que cela n'est pas nécessaire.

Application de nouvelles normes :

Au long de l'exercice, il a été appliqué pour la première fois la modification suivante des normes ou nouvelles normes, circonstance qui devra être tenue en compte au moment de faire la comparaison avec l'exercice précédent.

Information en rapport avec les ajournements de paiement à des fournisseurs lors d'opérations commerciales :

Dans le présent exercice, il est applicable pour la première fois la Résolution du 29 janvier 2016, de l'Institut de comptabilité et audit aux comptes, sur l'information à intégrer au mémoire des comptes annuels en rapport avec les ajournements de paiement à des fournisseurs lors d'opérations commerciales. En vertu de ce qui a été disposé dans sa Disposition supplémentaire unique, au long du premier exercice d'application de cette résolution, la Société a fourni exclusivement de l'information en rapport avec l'exercice 2015 et ne présente pas d'information comparative correspondante à cette nouvelle obligation, en classant les comptes annuels comme initiaux, à ces fins exclusives, en ce qui concerne l'application du principe d'uniformité et de la condition requise de comparabilité.

### 3. DISTRIBUTION DU RÉSULTAT

La proposition de distribution des résultats de l'exercice 2015 que les Administrateurs soumettent à l'approbation du Conseil général des Actionnaires est le suivant :

<u>Base de partage</u>	
Pertes et profits (bénéfice)	929 898
Total	929 898
<u>Application</u>	
À réserves volontaires	929 898
<b>Total</b>	<b>929 898</b>

Le 25 juin 2015, l'assemblée générale des actionnaires a approuvé la répartition du résultat de l'exercice 2014, qui consistait à transférer les bénéfices pour un montant de 964 182 euros, aux réserves volontaires.

### 4. NORMES D'ENREGISTREMENT ET D'ÉVALUATION

Les normes d'évaluation principales utilisées par la Société pour l'élaboration de ses comptes annuels, conformément à celles établis par le Plan général de comptabilité, ont été les suivantes :

#### a) Immobilisations incorporelles

Les biens faisant partie des immobilisations incorporelles sont évalués au prix coûtant, que ce prix soit celui d'acquisition ou du coût de production, déduction faite de l'amortissement cumulé (calculé en fonction de leur durée de vie) et des pertes, le cas échéant, liées à la perte de valeur que ces biens auraient subies.

Ces biens sont évalués selon leur coût de production ou prix d'acquisition, moins l'amortissement cumulé, dans le cas où ils auraient une durée de vie limitée, et moins el montant cumulé des pertes liées à la perte de leur valeur.

#### Propriété industrielle

Il s'agit de charges de développement capitalisées pour lesquels il a été obtenu le brevet ou assimilé, y compris les coûts d'enregistrement et de formalisation de la propriété industrielle ainsi que les coûts d'acquisition des droits sous-jacents versés à des tiers.

Elles sont amorties linéairement au cours de sa vie utile, à raison de 20 % par an.

### Applications informatiques

Les licences de logiciels acquises à des tiers ou les programmes informatiques conçus à l'interne sont capitalisés sur la base des coûts engagés dans leur acquisition ou dans leur développement et en vue de les préparer pour leur usage.

Les applications informatiques s'amortissent linéairement au cours de leur vie utile, à raison de 25 % par an.

Les frais de maintenance des logiciels encourus au cours de l'exercice sont portés au compte de résultat.

### **b) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'acquisition ou au coût de production, moins l'amortissement cumulé et, le cas échéant, le montant cumulé des corrections d'évaluation liées à la perte de valeur reconnue.

Les frais de maintenance et d'entretien encourus au cours de l'exercice sont portés au compte de résultat. Les coûts de rénovation, d'agrandissement ou d'amélioration des immobilisations corporelles se traduisant par une augmentation de la capacité, de la productivité ou par un prolongement de la durée de vie sont capitalisés comme une majoration de la valeur des biens concernés, ce après que les valeurs comptables des éléments qu'ils remplacent aient été éliminées des comptes.

Les impôts indirects qui grèvent les éléments des Immobilisations corporelles ne sont inclus dans le prix d'acquisition ou le coût de production que s'ils ne sont pas directement remboursables par le trésor public.

Les immobilisations corporelles, moins la valeur résiduelle de celles-ci, le cas échéant, sont amorties de façon linéaire en distribuant les éléments qui les composent selon leur durée de vie estimée, qui constituent la période durant laquelle la Société espère les utiliser, selon le tableau suivant :

	31/12/2015		31/12/2014	
	Pourcentage Annuel	Durée de Vie Utile Estimée	Pourcentage Annuel	Durée de Vie Utile Estimée
Autres installations	20	5	20	5
Mobilier	10	10	10	10
Équipements informatiques	25	4	25	4
Autres immobilisations corporelles	20-10	5-10	20	5

Le montant dans les registres comptables d'un élément des immobilisations corporelles est éliminé des comptes en raison de leur cession ou disposition d'une autre façon ou encore lorsque l'on ne s'attend pas à obtenir de bénéfices ou de rendements économiques futurs de leur usage, de leur cession ou de leur disposition d'une autre façon.

La perte ou le gain dérivé de l'élimination d'un élément dans les comptes des immobilisations corporelles est déterminé comme la différence entre le montant net, le cas échéant, des coûts de vente obtenus par cession ou par disposition d'une autre façon, si elle existe, et le montant de cet élément aux registres comptables, ce qui est imputé au compte de résultat de l'exercice au cours duquel cela se produit.

Les investissements réalisés par la Société dans des locaux loués, qui ne peuvent pas être séparés de l'actif loué, sont amortis en fonction de leur durée de vie utile correspondant à la durée la plus courte entre la durée du contrat de location, y compris la période de rénovation s'il existe des preuves que celle-ci se produira, et la durée de vie économique de l'actif.

### **c) Détérioration de la valeur des immobilisations incorporelles et corporelles**

On considère qu'un élément des Immobilisations corporelles ou incorporelles a subi une perte de valeur par dépréciation lorsque sa valeur comptable dépasse sa valeur récupérable, celle-ci étant soit sa valeur raisonnable moins les frais de vente, soit sa valeur à l'usage (la plus élevée des deux).

À cet effet, au moins à la clôture de l'exercice, la Société évalue, par le biais dudit « test de détérioration » s'il existe des indices selon lesquels une immobilisation corporelle ou incorporelle, dont la durée de vie est indéfinie, ou le cas échéant une unité génératrice de trésorerie, peuvent s'être détériorées, et dans ce cas, le montant récupérable est évalué en réalisant les corrections de valeurs correspondantes.

Les calculs de la dépréciation des éléments des Immobilisations corporelles se font de manière individualisée. Néanmoins, quant il n'est pas possible de déterminer le montant récupérable de chaque bien considéré individuellement, on procède à la détermination du montant récupérable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient chaque élément de l'immobilisation.

Quant une dépréciation est ultérieurement reprise (ce qui n'est pas permis dans le cas spécifique du fonds de commerce), la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie augmente de la valeur estimée révisée de son montant récupérable, mais de telle sorte que la valeur comptable augmentée ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été établie si aucune dépréciation n'avait été reconnue dans des exercices antérieurs. Cette reprise d'une dépréciation est reconnue comme une recette au compte de profits et pertes.

### **d) Locations et autres opérations similaires**

La Société classe une location comme une location financière lorsque les conditions économiques de l'accord de location a permis le transfert substantiel de tous les risques et de tous les bénéfices qui se rattachent à la propriété de l'actif faisant l'objet du contrat. Lorsque les conditions du contrat de location ne permettent pas de le considérer comme un crédit-bail, celui-ci sera considéré comme un contrat de bail d'exploitation.

Les frais de contrats de bail d'exploitation encourus au cours de l'exercice sont portés au compte de résultat.

**e) Instruments financiers**

La Société reconnaît un instrument financier dans son bilan que lorsque celle-ci devient une partie obligée dans le contrat ou l'accord en question, conformément aux clauses du contrat.

Les instruments financiers sont classés au moment de leur reconnaissance initiale comme un actif financier, un passif financier ou un instrument du patrimoine conformément au fond économique du marché contractuel et avec les définitions d'actif financier, passif financier ou d'instrument du patrimoine.

La société classe les instruments financiers dans les différentes catégories tenant compte des caractéristiques et des intentions de la Société au moment de leur reconnaissance initiale.

Les instruments financiers, aux fins d'évaluation, seront classés dans l'une des catégories suivantes :

1. Prêts et créances et débits et dettes
2. Investissements dans le patrimoine d'entreprises du Groupe, multigroupes et d'entreprises liées.

Les principaux instruments financiers de la société se correspondent avec les espèces et autres actifs liquides équivalentes, prêts et postes à encaisser et débits et lots à payer et des investissements dans le patrimoine d'entreprises du groupe.

**e.1) Espèces et autres actifs liquides équivalents**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie inscrits au bilan comprennent les espèces en caisse et les comptes bancaires, les dépôts à vue et les autres investissements très liquides avec une échéance de moins de trois mois. Ces postes sont enregistrés à leur coût historique, qui ne diffère pas de beaucoup de leur valeur de réalisation.

**e.2) Prêts et postes à encaisser et débits et postes à payer****e.2.1) Prêts et postes à encaisser**

Cette catégorie est divisée comme suit :

- a) Crédits par opération commerciales : actifs financiers générés pour la vente de biens et la prestation de services pour opérations de trafic, et
- b) Créances pour opérations non commerciales : actifs financiers qui, n'étant pas des instruments de capitaux propres ni des dérivés, ne sont pas d'origine commerciale, dont les encaissements sont des sommes déterminées ou déterminables et qui ne sont pas négociés dans un marché actif. Elles n'incluent pas les actifs financiers pour lesquelles la Société pourrait ne pas récupérer substantiellement tout l'investissement initial, pour des raisons autres que la perte de la valeur du crédit. Ces derniers sont classés comme étant disponibles à la vente.

### e.2.2) Débits et postes à payer

Cette catégorie est divisée comme suit :

- a) Débits pour opérations commerciales : passifs financiers venant de l'achat de biens et de services dans les opérations courantes ;
- b) Débits pour opérations non commerciales : passifs financiers que, n'étant pas des instruments dérivés, ne sont pas d'origine commerciale.

Au départ, les actifs et passifs financiers compris dans ce catégorie sont évalués au prix coûtant, ce qui équivaut à la valeur raisonnable de la contre-prestation remise plus les coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

Malgré ce qui a été indiqué au paragraphe précédent, les montants portés au crédit et au débit issus des opérations commerciales ayant une échéance non supérieure à un an et qui ne comportent pas de taux d'intérêt contractuel ainsi que, le cas échéant, les acomptes et les crédits accordés au personnel, les dividendes à encaisser et les débours exigés sur des instruments du patrimoine, dont le montant doit être reçu à court terme, et les débours exigés par des tiers sur des participations dont le montant doit être payé à court terme sont évalués selon leur valeur nominale lorsque l'effet de la non-actualisation des flux de liquidité ne s'avère pas important.

Les évaluations postérieures, tant d'actifs que de passifs, sont faites selon leur coût amorti. Les intérêts produits sont comptabilisés dans le compte de résultat, en appliquant la méthode de l'intérêt effectif. Cela dit, les crédits et les débits, dont l'échéance ne dépasse pas un an, qui sont évalués au départ selon leur valeur nominale continueront d'être évalués à ce montant à moins que, dans le cas des crédits, il y ait eu perte de valeur.

À la clôture de l'exercice, des corrections d'évaluation seront faites s'il devait y avoir une constatation objective que la valeur d'une créance ait diminuée, c'est-à-dire que l'on constate une réduction ou un retard dans les flux de trésorerie estimés futurs en rapport avec cet actif.

### e.3) Investissements dans le patrimoine des entreprises du groupe, associées et multi-groupe

Y compris les investissements dans le patrimoine des entreprises sur lesquelles il y a un contrôle (entreprises du groupe) d'ensemble moyennant un accord statutaire ou contractuel avec un ou plusieurs actionnaires (entreprise multi-groupe) ou il est exercé une influence significative (entreprises associées).

Au départ, ces investissements sont évalués au prix coûtant, ce qui équivaut à la valeur raisonnable de la contre-prestation remise plus les coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

Par la suite, ils sont évalués à leur prix coûtant, moins, le cas échéant, le montant cumulé des corrections d'évaluation en raison des pertes de leur valeur.

À la clôture de l'exercice et lorsqu'il y a une constatation objective que la valeur comptable d'un investissement ne sera pas récupérable, les corrections d'évaluation nécessaires seront apportées.

Le montant de la correction évaluative est déterminé comme la différence entre la valeur comptable et le montant récupérable, entendant ce dernier comme le plus grand montant entre sa valeur raisonnable moins les coûts de vente et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs dérivés de l'investissement, calculé moyennant l'estimation de sa participation dans les flux de trésorerie que l'on attend qu'ils soient générés par l'entreprise participée, en provenance tant de ses activités ordinaires que de son aliénation ou cessation par rapport aux comptes.

Sauf s'il existait une meilleure preuve du montant récupérable des investissements, lors de l'estimation de la détérioration il sera pris en considération le patrimoine net de l'entité participée, corrigé par les plus-values tacites existantes à la date de l'évaluation.

Le cas échéant, lors de la détermination du patrimoine net des sociétés participées aux fins de ce qui a été indiqué à l'alinéa précédent, il a été tenu en compte dans les cas où la Société participée participerait à son tour dans une autre, celui qui découle des comptes annuels consolidés élaborés en appliquant les critères inclus dans le Code de commerce et ses normes de développement.

Les corrections d'évaluation en raison de la perte de la valeur et, le cas échéant, leur compensation sont enregistrées comme des charges ou des produits, respectivement, dans le compte de résultat. La compensation de la perte de valeur aura comme limite la valeur comptable de l'investissement qui serait reconnue à la date de la compensation si la perte de valeur n'avait pas été enregistrée.

#### e.4) Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers inclus initialement dans la catégorie de maintenus pour négocier ou à valeur raisonnable avec des changements sur le Compte des pertes et profits, ne peuvent pas être reclassés dans d'autres catégories, ni de celles-ci dans celles-là, sauf quand il soit pertinent de classer l'actif comme un investissement sur le patrimoine des entreprises du groupe, multigroupe ou associées.

#### e.5) Cessation des actifs financiers

Un actif financier, ou une partie de celui-ci, est rayé des comptes lorsqu'ils expirent ou quand les droits contractuels sont cédés sur les flux de trésorerie de l'actif financier et que les risques et les bénéfices inhérents à leur propriété sont transférés de façon substantielle.

Lorsqu'un actif financier est rayé des comptes, la différence entre la contre-prestation reçue nette des coûts de transaction attribuables, en considérant n'importe quel nouvel actif obtenu, moins n'importe quel passif assumé et la valeur comptable de l'actif financier, plus tout montant cumulé qui aurait été reconnu directement dans les capitaux propres détermine le gain ou la perte issu du fait d'avoir rayé des comptes ledit actif et fait partie du résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.

#### e.6) Cessation de passifs financiers

Un passif financier est rayé des comptes lorsque l'obligation correspondante s'éteint.

La différence entre la valeur comptable du passif financier ou de la partie de celui-ci qui est rayé des comptes et la contre-prestation payée, inclus dans les coûts de transaction attribuables ainsi que tout actif cédé autre que des liquidités, ou passif assumé, est reflétée dans le compte de résultat de l'exercice dans lequel cette situation se produit.



#### e.7) Intérêts et dividendes reçus d'actifs financiers

Les intérêts et dividendes d'actifs financiers produits après l'acquisition sont reflétés dans le compte de résultat.

Les intérêts doivent être reflétés en utilisant la méthode d'intérêt effectif et les dividendes lorsque le droit de l'associé à les recevoir est déclaré. À cette fin, dans l'évaluation initiale des actifs financiers, on a enregistré de façon indépendante, selon leur échéance, le montant des intérêts explicites produits et non échus à ce moment ainsi que le montant des dividendes accordées par l'organe compétent au moment de l'acquisition.

#### e.8) Cautions remises

Les cautions remises par baux opérationnels et prestation de services, la différence entre leur valeur raisonnable et le montant déboursé est enregistré comme un paiement anticipé pour le bail ou la prestation du service. En cas de cautions remises à court terme, elles seront évaluées pour le montant déboursé.

Les cautions remises par baux opérationnels sont évalués à leur valeur raisonnable.

#### e.9) Détérioration de la valeur d'actifs financiers

Un actif financier ou groupe d'actifs financiers est détérioré et il s'est produit une perte par détérioration, s'il existe une preuve objective de la détérioration résultant d'un ou plusieurs événements qui ont survenu après la reconnaissance initiale de l'actif et cet événement ou événements qui ont provoqué la perte ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif ou groupe d'actifs financiers qui peut être estimé de manière fiable.

La Société suit le critère d'enregistrer les corrections évaluatives pertinentes par détérioration d'emprunts et postes à encaisser et instruments de dette, quand il s'est produit une réduction ou retard par rapport aux flux de trésorerie estimés futurs.

De même, dans le cas des instruments du patrimoine, il existe une détérioration de la valeur quand il se produit le manque de récupérabilité de la valeur comptable de l'actif.

#### **f) Transactions, soldes et flux en monnaie étrangère**

Les transactions en devises sont comptabilisées pour leur contre-valeur en euros, aux taux de change comptant en vigueur à la date de leur réalisation.

À la clôture de chaque exercice, les actifs et les passifs non monétaires évalués à leur valeur raisonnable sont évalués en appliquant le taux de change de la date de détermination de la valeur raisonnable, c'est-à-dire, à la clôture de l'exercice. Lorsque les pertes et les profits découlant des changements dans l'évaluation d'un poste non monétaire sont reconnus directement sur le patrimoine net, toute différence de change est reconnue également de manière directe sur le Patrimoine net. Au contraire, lorsque les pertes ou profits découlant des changements sur l'évaluation d'un poste non monétaire sont reconnus sur le Compte de Pertes et Profits de l'exercice, toute différence de change est reconnue sur le résultat de l'exercice.



Les actifs et passifs monétaires dénommés en monnaie étrangère ont été convertis en euros en appliquant le taux existant à la clôture de l'exercice, tandis que les non monétaires évalués à coût historique ont été convertis en appliquant le taux de change de la date où les transactions ont eu lieu.

Les différences positives et négatives qui sont mises en évidence dans les transactions en monnaie étrangère et dans la conversion en euros des actifs et passifs monétaires dénommés en monnaie étrangère, sont reconnus dans les résultats.

#### **g) Impôts sur les bénéfices**

À partir de l'exercice 2013, les sociétés du Groupe sises en Espagne payent des impôts sous le régime spécial de Consolidation fiscale, dans le groupe dont la Société est à la tête.

Le coût ou revenu pour impôt sur les bénéfices est calculé à travers l'addition du coût ou revenu pour l'impôt courant plus la partie correspondante au frais ou revenu pour impôt différé.

L'impôt courant est la somme qui résulte de l'application du type de taxation sur la base imposable de l'exercice. Les déductions et autres profits fiscaux sur le quota de l'impôt, hormis les rétentions et les acomptes, ainsi que les pertes fiscales compensables d'exercices précédents et appliquées effectivement au long de l'exercice, donneront lieu à un montant inférieur de l'impôt circulant.

De son côté, le coût ou revenu pour impôt différé correspond à la reconnaissance et à l'annulation des actifs pour impôt différé à cause des différences temporaires déduisibles, par le droit à compenser les pertes fiscales au long d'exercices postérieurs et par déductions et autres avantages fiscaux non utilisés en cours d'application et passifs pour impôts différés à cause de différences temporaires imposables.

Les actifs et les passifs pour impôt différé sont évalués selon les taux de taxation attendus au moment de leur réversion.

Des passifs pour impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires imposables, excepté celles découlant de la reconnaissance initiale de fonds de commerce ou d'autres actifs et passifs au long d'une opération qui n'affecte ni le résultat fiscal ni le résultat comptable et qui n'est pas une combinaison d'affaires

Conformément aux principes de prudence, il n'est reconnu que les actifs pour impôt différé dans la mesure où il sera estimé probable l'obtention de profits futurs permettant leur application. Sans préjudice de ce qui a été dit précédemment, il n'est pas reconnu d'actifs pour impôt différé correspondants à des différences temporaires déduisibles découlant de la reconnaissance initiale d'actifs et passifs au long d'une opération qui n'affecte ni le résultat fiscal ni le résultat comptable et qui n'est pas une combinaison d'affaires

Aussi bien le coût que le revenu pour impôt circulant que différé sont inscrits sur le compte de pertes et profits. Nonobstant, les actifs et passifs pour impôt circulant et différé en rapport avec une transaction ou évènement reconnu directement dans un poste de capitaux propres, sont reconnus à la charge ou paiement dudit poste.

À chaque clôture comptable nous révisons les impôts différés enregistrés dans le but de vérifier qu'ils sont toujours en vigueur en effectuant les corrections pertinentes sur ces derniers. De même, il est évalué les actifs pour impôt différé reconnus et ceux qui n'ont pas été enregistrés précédemment, en éliminant les actifs reconnus si leur récupération n'est plus probable, ou en enregistrant tout actif de cette nature non reconnu précédemment, dans la mesure où leur récupération deviendra possible grâce à des bénéfices fiscaux futurs.

#### **h) Recettes et dépenses**

Les recettes et dépenses sont imputées en fonction du critère de comptabilisation, c'est-à-dire, du moment où se produit l'échange réel des biens et services auxquelles elles correspondent, indépendamment du moment où se produit le mouvement monétaire ou financier qui en est dérivé.

Les recettes provenant de la vente de biens et de la prestation de services sont évaluées en fonction de la valeur raisonnable de la contrepartie, reçue ou à recevoir, qui en est dérivée et qui, sauf preuve contraire, est le prix convenu pour lesdits biens ou services, moins le montant de tout décompte, remise sur le prix ou autres postes similaires que la Société peut accorder ainsi que les intérêts intégrés à la valeur nominale des crédits.

Les recettes pour prestations de services sont reconnues lorsque le résultat de la transaction peut être estimé de manière fiable, en prenant en compte, pour cela, le pourcentage de réalisation du service à la date de la clôture de l'exercice. Par conséquent, seules sont comptabilisées les recettes provenant de la prestation de services pour lesquelles toutes les conditions suivantes sont remplies :

- a) Le montant des recettes peut être évalué de manière fiable.
- b) Il est probable que la Société reçoive les bénéfices ou avantages économiques dérivés de la transaction.
- c) Le niveau de réalisation de la transaction, à la date de clôture de l'exercice, peut être évalué de manière fiable et
- d) Les coûts déjà encourus lors de la prestation, ainsi que ceux qui sont à encourir jusqu'à la fin de la prestation, peuvent être évalués de manière fiable.

#### **i) Provisions et risques**

Les obligations existantes à la clôture de la période, surgies à conséquence d'événements passés dont il pourrait se dériver des préjudices patrimoniaux pour la Société et dont le montant ou moment d'annulation sont indéterminés, sont enregistrés dans le bilan de situation comme des provisions et sont évaluées à leur valeur actuelle par rapport à la meilleure estimation possible du montant nécessaire pour annuler ou transférer l'obligation à un tiers.

La pratique suivie par la Société en ce qui concerne les provisions et les contingences est la suivante :

**i.1) Provisions**

Soldes créditeurs couvrant des obligations actuelles découlant d'événements passés, dont le règlement entraînera probablement une sortie de ressources, mais qui sont indéterminées quant à leur montant et à la date de règlement.

**i.2) Passifs contingents**

Obligations possibles faisant suite à des événements passés, dont la matérialisation future est conditionnée par le fait que surviennent ou pas un ou plusieurs événements futurs échappant à la volonté de la Société.

Les ajustements provenant de l'actualisation de la provision sont enregistrés comme un frais financier dès qu'ils sont courus. Aucun type de réduction n'est effectué dans le cas des provisions dont l'échéance est inférieure ou égale à un an, à condition que les répercussions financières ne soient pas significatives.

On ne déduit pas le montant de la dette de la compensation à recevoir d'un tiers au moment du règlement de l'obligation : la compensation est inscrite comme un actif, s'il n'y a pas de doutes quant au recouvrement de ce remboursement.

**j) Éléments patrimoniaux de nature environnementale**

La Société, en raison de la nature de ses activités, ne possède aucun actif et n'a engagé aucun frais visant à minimiser l'atteinte à l'environnement et à assurer la protection et l'amélioration de l'environnement. De même, il n'existe aucune provision pour risques et charges ni de contingences liées à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

**k) Regroupement d'entreprises**

Dans le cas d'acquisition d'actions dans le capital d'une entreprise, l'entreprise d'investissement, dans ses comptes annuels individuels, évaluera l'investissement dans le patrimoine d'autres entreprises initialement au coût, ce qui équivaudra à la valeur raisonnable de la contrepartie remise plus les coûts de transaction lui étant directement attribuables.

**l) Transactions entre parties liées**

Règle générale, les éléments faisant l'objet d'une transaction entre entreprises liées sont comptabilisés au moment initial selon leur valeur raisonnable. Le cas échéant, si le prix fixé pour une opération diffère de sa valeur raisonnable, la différence sera enregistrée selon la réalité économique de l'opération. L'évaluation ultérieure se fait conformément aux dispositions des règlements pertinents.

**m) Paievements basés sur des instruments de patrimoine**

La Société maintient un plan de compensation à la Direction qui consiste à remettre des options sur les actions d'Antevenio, liquidable uniquement en actions.

Lesdits plans sont évalués à leur valeur raisonnable au moment initial où elle est établie à travers une méthode de calcul financier généralement accepté, qui entre autres, considère le prix d'exercice de l'option, la volatilité, le délai de l'exercice, les dividendes attendus et le taux d'intérêt libre de risque.

L'imputation de leur valeur sur le compte de résultats, comme frais de personnel, est réalisée sur la base de leur rapport au long de la période de temps établie comme une condition requise de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, en contrepartie du patrimoine net et sans réaliser aucune sorte de réestimation sur son évaluation initiale. Cependant, à la date de clôture, la Société révisé ses estimations originales sur le nombre d'options que l'on espère puissent être exercées et reconnaît, le cas échéant, l'impact de cette révision sur le compte de résultats avec l'ajustement correspondant au patrimoine net.

**n) Tableau des flux de trésorerie**

En ce qui concerne le tableau des flux de trésorerie, les expressions suivantes sont utilisées dans le sens indiqué ci-après :

Trésorerie ou équivalents de trésorerie : La trésorerie comprend tant les espèces en caisse que les dépôts bancaires à vue. Les équivalents de trésorerie sont des instruments financiers qui font partie de la gestion normale de la trésorerie de la Société, ils sont convertibles en argent liquide, ils ont des échéances initiales non supérieures à trois mois et ils sont sujets à un risque peu élevé de variations de leur valeur.

Flux de trésorerie : rentrées et sorties d'espèces ou d'autres moyens équivalents, c'est-à-dire, les investissements à échéance de moins de trois mois à fortes liquidités et à faible risque de variation de leur valeur.

Activités opérationnelles : activités qui constituent la principale source de revenus ordinaires de la Société, ainsi que toutes les autres activités ne pouvant pas être considérées comme un investissement ou un financement.

Activités d'investissement : activités d'acquisition, de cession ou de disposition par d'autres moyens d'actifs à long terme et autres investissements n'étant pas considérés comme des liquidités ou leurs équivalents.

Activités de financement : activités donnant lieu à des variations de taille et de composition des capitaux propres nets et des passifs d'ordre financier.

## 5. IMMOBILISATION CORPORELLE

Les soldes et les variations, pendant les exercices 2015 et 2014, des valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction d'évaluation sont :

	31/12/2013	Inscriptions / dotations	Retraits	31/12/2014	Inscriptions / dotations	31/12/2015
<b>Coût :</b>						
Autres installations, outillage et mobilier	53 921	660	-	54 581	13 581	68 162
Matériels de traitement des informations	296 945	-	(240 577)	56 368	69 866	126 234
Autres immobilisations corporelles	208 855	-	-	208 855	14 283	223 138
	<b>559 721</b>	<b>660</b>	<b>(240 577)</b>	<b>319 804</b>	<b>97 730</b>	<b>417 534</b>
<b>Amortissement cumulé :</b>						
Autres installations, outillage et mobilier	(37 172)	(3 024)	-	(40 196)	(3 654)	(43 850)
Équipements processus d'information	(258 280)	(15 464)	240 577	(33 167)	(21 261)	(54 428)
Autres immobilisations corporelles	(179 098)	(17 617)	-	(196 715)	(7 950)	(204 665)
	<b>(474 550)</b>	<b>(36 105)</b>	<b>240 577</b>	<b>(270 078)</b>	<b>(32 865)</b>	<b>(302 943)</b>
Détérioration	(4 144)	-	-	(4 144)	-	(4 144)
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>81 027</b>	<b>(35 445)</b>	<b>-</b>	<b>45 582</b>	<b>64 866</b>	<b>110 448</b>

### Éléments totalement amortis et en usage

La ventilation par postes des actifs totalement amortis et en usage, est présentée ci-après, en indiquant leur valeur en termes de coûts :

	31/12/2015	31/12/2014
Autres installations	5 012	2 241
Mobilier	29 475	29 475
Équipements informatiques	29 437	-
Autres immobilisations corporelles	200 393	151 805
<b>Total</b>	<b>264 317</b>	<b>183 521</b>

Autres informations

Au 31 décembre 2015 et 2014, la Société ne possède pas d'éléments d'immobilisations corporelles acquis auprès d'entreprises du groupe ni d'éléments d'immobilisations corporelles en dehors du territoire espagnol.

Au 31 décembre 2015 et 2014, il n'existait aucun engagement ferme d'achat pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Au 31 décembre 2015 et 2014, les biens de la Société sont assurés par une police d'assurance. Les administrateurs de la Société considèrent que cette police couvre suffisamment les risques associés à l'immobilisation corporelle.

**6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les soldes et les variations, pendant les exercices 2015 et 2014, des valeurs brutes, de l'amortissement cumulé et de la correction d'évaluation sont :

	31/12/2013	Inscriptions / Dotation	Cessations / Retraits	31/12/2014	Inscriptions / Dotation	Transferts	31/12/2015
<b>Coût :</b>							
Propriété industrielle	-	132 670	-	(132 670)	-	-	-
Applications informatiques	-	557 051	64 591	(514 356)	107 286	-	107 286
	<b>689 721</b>	<b>64 591</b>	<b>(647 026)</b>	<b>107 286</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>107 286</b>
<b>Amortissement cumulé :</b>							
Propriété industrielle	-	(122 743)	-	124 393	1 650	-	(1 650)
Applications informatiques	-	(437 064)	(12 802)	416 569	(33 297)	(20 824)	-
	<b>(559 807)</b>	<b>(12 802)</b>	<b>540 962</b>	<b>(31 647)</b>	<b>(20 824)</b>	<b>(1 650)</b>	<b>(54 121)</b>
Détérioration	-	(117 029)	-	106 064	(10 965)	-	1 650
<b>Immobilisations incorporelles Net</b>	<b>-</b>	<b>12 885</b>	<b>51 788</b>	<b>-</b>	<b>64 673</b>	<b>(20 824)</b>	<b>-</b>
				<b>64 673</b>	<b>(20 824)</b>	<b>-</b>	<b>43 849</b>

**Éléments totalement amortis et en usage**

La ventilation par postes des actifs totalement amortis et en usage, est présentée ci-après, en indiquant leur valeur en termes de coûts :

	31/12/2015	31/12/2014
Applications informatiques	25 090	24 042
<b>Total</b>	<b>25 090</b>	<b>24 042</b>

Autres informations

Au 31 décembre 2015 et 2014, la Société ne possède pas d'éléments d'immobilisations incorporelles acquis auprès d'entreprises du groupe ni d'éléments d'immobilisations en dehors du territoire espagnol.

Au 31 décembre 2015 et 2014, il n'existait aucun engagement ferme d'achat pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles.

**7. BAUX ET AUTRES OPÉRATIONS DE NATURE SIMILAIRE****7.1) Locations simples (la Société comme locataire)**

La saisie sur les résultats des exercices 2015 et 2014 au titre de bail opérationnel s'est élevée à 233 274 euros et 223 892 euros, respectivement.

La Société loue plusieurs appartements à Madrid (rue Marqués de Riscal n°11) où elle développe son activité.

Il n'existe aucun paiement futur minimum du contrat de location non annulable au 31 décembre 2015.

**8. INSTRUMENTS FINANCIERS**

La Société classe les instruments financiers en fonction de l'intention qu'elle a par rapport à ceux-ci dans les catégories et portefeuilles suivants :

**8.1) Actifs financiers**

La ventilation des actifs financiers à long terme au 31 décembre 2015 et 2014, à l'exception des investissements dans le patrimoine des entreprises du groupe, multigroupe et associées, présentées dans la note 9, est la suivante :

	Crédits, Dérivés et autres		Total	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Prêts et postes à encaisser (note 8.1.1)	1 569 499	1 656 519	1 569 499	1 656 519
<b>Total</b>	<b>1 569 499</b>	<b>1 656 519</b>	<b>1 569 499</b>	<b>1 656 519</b>

Le détail des actifs financiers à court terme aux 31 décembre 2015 et 2014 est le suivant :

	Crédits, Dérivés et autres		Total	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Trésorerie et autres actifs liquides (note 8.1.a)	752 826	735 816	752 826	735 816
Prêts et postes à encaisser (note 8.1.1)	2 363 598	1 708 928	2 363 598	1 708 928
<b>Total</b>	<b>3 116 424</b>	<b>2 444 744</b>	<b>3 116 424</b>	<b>2 444 744</b>

**a) Trésorerie et autres actifs liquides équivalents**

La ventilation desdits actifs au 31 décembre 2015 et 2014 est la suivante :

	Solde au 31/12/15	Solde au 31/12/14
Investissements de grande liquidité (a)	626 000	100 000
Comptes courants et caisse	126 826	635 816
<b>Total</b>	<b>752 826</b>	<b>735 816</b>

(a) Elle correspond aux dépôts bancaires dans différentes entités financières. Ces dépôts sont disponibles et liquidables, avec un jour de marge à partir de l'annulation.

**8.1.1) Prêts et postes à encaisser**

La composition de ce poste au 31 décembre 2015 et 2014 est la suivante :

	Solde au 12/31/2015		Solde au 31/12/2014	
	Long Terme	Court Terme	Long Terme	Court Terme
<b>Crédits pour opérations commerciales</b>				
Clients entreprises du groupe (note 20)	-	1 679 719	-	1 637 927
Clients tiers	-	12 995	-	55 202
Avances au personnel	-	1 528	-	11 124
<b>Total crédits pour opérations commerciales</b>	<b>-</b>	<b>1 694 242</b>	<b>-</b>	<b>1 704 253</b>
<b>Crédits pour opérations non commerciales</b>				
Crédits et intérêts aux entreprises du groupe (note 20)	1 512 000	-	1 598 000	-
Compte courant avec entreprises du groupe (note 20)	-	613 102	-	2 653
Dividende à encaisser des entreprises du groupe (note 20)	-	-	-	798
Valeurs représentatives de dette	-	55 903	-	874
Crédits à des tiers	29 991	-	29 991	-
Garanties et dépôts	27 508	350	28 528	350
<b>Total crédits pour opérations non commerciales</b>	<b>1 569 499</b>	<b>669 355</b>	<b>1 656 519</b>	<b>4 675</b>
<b>Total</b>	<b>1 569 499</b>	<b>2 363 598</b>	<b>1 656 519</b>	<b>1 708 928</b>



Les soldes débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser comprennent des détériorations causées par les risques d'insolvabilité, d'après le détail ci-joint :

Dépréciations	Solde au 31/12/2013	Reprise de la dépréciation	Application de la provision	Solde au 31/12/2014	Correction de valeur par dépréciation	Reprise de la dépréciation	Application de la provision	Solde au 12/31/2015
Crédits pour opérations commerciales	(281 500)	122 649	6 707	(152 144)	(15 000)	47 958	(7 304)	(126 490)
<b>Total</b>	<b>(281 500)</b>	<b>122 649</b>	<b>6 707</b>	<b>(152 144)</b>	<b>(15 000)</b>	<b>47 958</b>	<b>(7 304)</b>	<b>(126 490)</b>

### 8.1.2) Autres informations relatives aux actifs financiers

#### a) Reclassements

Aucun instrument financier n'a été reclassifié pendant l'exercice.

#### b) Classement par échéances

Les actifs financiers à long terme au 31 décembre 2015 et 2014 ont une échéance supérieure à cinq ans.

À court terme, les crédits avec les entreprises du groupe avec rénovation annuelle sont inclus s'il n'existe aucune réclamation contraire de la part de la Société.

#### c) Actifs transmis sous garantie

Il n'existe pas d'actifs ni de passifs transmis sous garantie

### 8.2) Passifs financiers

Le montant des dettes à payer à long terme au 31 décembre 2015, pour un montant de 1 1 252 709 euros (1 474 696 euros au 31 décembre 2014) correspond à la dette dérivée du marché signé avec l'Équipe de Direction d'Antevenio Publicité (voir note 17), mis à jour avec les critères financiers en fonction de la date attendue de paiement des obligations enregistrées.

La ventilation des passifs financiers à court terme au 31 décembre 2015 et 2014, est la suivante :

	Dettes envers des établissements de crédit		Autres		Total	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Débets et postes à payer (note 8.2.1)	7 902	3 900	1 838 682	1 525 287	1 846 584	1 529 187
<b>Total</b>	<b>7 902</b>	<b>3 900</b>	<b>1 838 682</b>	<b>1 525 287</b>	<b>1 846 584</b>	<b>1 529 187</b>

**8.2.1) Débits et postes à payer**

Son détail au 31 décembre 2015 et 2014 est indiqué ci-après :

	31.12.15	31.12.14
<b>Pour opérations commerciales :</b>		
Fournisseurs	625 323	789 923
Fournisseurs, entreprises du groupe et associées (note 20)	397 660	148 712
Créditeurs variés	256 187	448 331
<b>Total soldes correspondant à des opérations commerciales</b>	<b>1 279 170</b>	<b>1 386 966</b>
<b>Pour opérations non commerciales :</b>		
Dettes avec des entités de crédit	7 902	3 900
Créances pour bail financier	35 530	-
Autres passifs financiers	234 754	2 570
<b>Prêts et autres dettes</b>	<b>278 186</b>	<b>6 470</b>
Personnel (rémunérations en attente de paiement)	192 655	126 680
Avances de clients	96 573	9 071
<b>Total soldes correspondant à des opérations non commerciales</b>	<b>289 228</b>	<b>135 751</b>
<b>Total Débits et postes à payer</b>	<b>1 846 584</b>	<b>1 529 187</b>

**8.2.2) Autres informations relatives aux passifs financiers****a) Classement par échéances**

Le détail de l'échéance selon les années des différents passifs financiers à long terme, dont l'échéance serait déterminée ou déterminable, à la clôture de l'exercice 2015, est le suivant :

	2017	2018	2019	2020	À partir de 2021	Total
<b>Dettes à long terme</b>						
Autres passifs financiers	1 252 709	-	-	-	-	1 252 709
<b>Total</b>	<b>1 252 709</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 252 709</b>

Le montant d'autres passifs financiers à long terme au 31 décembre 2015 correspond à la dette découlant du marché passé avec l'Équipe de direction d'Antevenio Publicité, mis à jour avec des critères financiers en fonction de la date attendue pour le paiement des obligations enregistrées. Les dépenses enregistrées pour ladite mise à jour au long de l'année 2015 s'élèvent à 10 481 euros (82 996 euros au 31 décembre 2014).

Le détail à cause de l'échéance des différents passifs financiers à long terme, avec une échéance déterminée ou déterminable, à la clôture de l'exercice 2014, est le suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020 en avant	Total
<b>Dettes à long terme</b>						
Autres passifs financiers	230 506	1 244 190	-	-	-	1 474 696
<b>Total</b>	<b>230 506</b>	<b>1 244 190</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 474 696</b>

## 9. ENTREPRISES DU GROUPE, MULTIGROUPE ET ASSOCIÉES

Les participations maintenues au 31 décembre 2015 dans des entreprises du groupe et associées sont décrites ci-après :

	% Part. Directe	% Droits Vote direct	Valeur de l'investissement	Montant de la Provision pour détérioration	Valeur nette dans les livres de la particip.
<b>Entreprises du groupe</b>					
Europermission, S.L	49,68	49,68	1 520	(627)	893
Antevenio S.R.L. (*)	100	100	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance, S.L. (**)	100	100	1 577 382	-	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L. (**)	100	100	199 932	-	199 932
Antevenio Mexique SA de CV (**)	100	100	1 908	-	1 908
Antevenio ESP, S.L.U. (**)	100	100	27 437	-	27 437
Antevenio France S.R.L.	100	100	2 000	-	2 000
Antevenio Publicite S.A.S.U (*)	100	100	3 191 312	-	3 191 312
Antevenio Rich & Reach, S.L. (**)	100	100	3 000	-	3 000
			<b>10 031 977</b>	<b>(627)</b>	<b>10 031 350</b>

(\*) Sociétés soumises à audit

(\*\*) Sociétés où il a été réalisé des procédés de révision limitée

Les participations maintenues au 31 décembre 2014 dans des entreprises du groupe et associées sont décrites ci-après :

	% Part. Directe	% Droits Vote direct	Valeur de l'investissement	Montant de la Provision pour détérioration	Valeur nette dans les livres de la particip.
<b>Entreprises du groupe</b>					
Europermission, S.L	49,68	49,68	1 520	(627)	893
Antevenio S.R.L. (*)	100	100	5 027 487	-	5 027 487
Mamvo Performance, S.L. (**)	100	100	1 577 382	-	1 577 382
Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L. (**)	100	100	199 932	-	199 932
Antevenio Mexique SA de CV (**)	100	100	1 908	-	1 908
Antevenio ESP, S.L.U. (**)	100	100	27 437	-	27 437
Antevenio France S.R.L.	100	100	2 000	-	2 000
Antevenio Publicite S.A.S.U (*)	100	100	3 191 312	-	3 191 312
Antevenio Rich & Reach, S.L. (**)	100	100	3 000	-	3 000
			<b>10 031 977</b>	<b>(627)</b>	<b>10 031 350</b>

(\*) Sociétés soumises à audit

(\*\*) Sociétés où il a été réalisé des procédés de révision limitée

Au 31 décembre 2014 il a été procédé à revertir la provision par détérioration dans la participation de Mamvo Perfomance, S.L pour un montant de 1 347 905 euros, du fait de considérer que la valeur de l'investissement est récupérable, tenant compte de l'estimation de sa participation dans les flux de trésorerie que l'on espère qu'ils soient générés par ladite société, en provenance des activités ordinaires.

Aucune des Sociétés dans lesquelles une participation est réalisée ne cote en bourse.

Les administrateurs estiment que la valeur nette selon laquelle sont enregistrées les participations dans les sociétés dépendantes au 31 décembre 2015 est récupérable, tenant compte de l'estimation de leur participation dans les flux de trésorerie que l'on attend qu'ils soient générés par les entreprises participées, en provenance des activités ordinaires. Les hypothèses sur lesquelles la direction s'est appuyée pour ses projections de flux de trésorerie, en vue de soutenir la valeur récupérable des investissements étaient :

- Il a été projeté des flux de trésorerie sur 5 ans sur la base des plans d'affaires prévus par la Direction de la Société.
- Le taux de croissance utilisé pour les années suivantes a été réalisé en fonction de chaque entreprise et de chaque marché géographique.
- La taux de remise appliqué a été approximativement de 12%

L'objet et le siège social des sociétés dans lesquelles une participation est réalisée sont décrits ci-après :

**Europermision, S.L.** Son objet social consiste à développer et commercialiser des bases de données à des fins commerciales. Son domicile social se trouve C/Marqués de Riscal, 11, Madrid.

**Mamvo Performance, S.L. (Unipersonnel)** Son objet social est fondé sur la Publicité en ligne et le marketing direct pour la génération de contact utiles. Son domicile social se trouve à la rue Marqués del Riscal, 11, Madrid. Ladite Société modifie sa raison sociale par un acte en date du 28 décembre 2011.

**Marketing Manager Servicios de Marketing, S.L. (Unipersonnelle).** Son objet social est fondé sur le conseil adressé à des entreprises en rapport avec la communication commerciale. Son domicile social se trouve C/Marqués de Riscal, 11, Madrid.

**Antevenio S.R.L. (unipersonnelle).** Son objet social consiste en la publicité en ligne et le marketing sur internet. Son domicile social se trouve Viale Abruzzi 13/A20131. Milan (Italie)

**Antevenio ESP, S.L. (Unipersonnel),** dénommée précédemment, **Diálogo Media, S.L. (Unipersonal),** et **Antevenio Mobile, S.L.U.** Son objet social est fondé sur la prestation de services à travers des réseaux de données pour les mobiles et autres dispositifs électroniques de contenus multimédia. Son domicile social se trouve C/Marqués de Riscal, 11, Madrid.

Ladite société a modifié sa dénomination sociale à travers une instrumentation sur un acte public le 13 janvier 2014.

**Antevenio France, S.R.L. (Unipersonal)** Son objet social est fondé sur la prestation de services publicitaires et promotionnels sur internet, l'étude, la diffusion et la prestation de services dans le secteur de la publicité et du marketing sur internet. Son siège social se trouve à 120, Av. Du General Leclerc, Paris, France.

**Antevenio Mexique, S.A. de CV.** Son objet social consiste en la prestation d'autres services de publicité. Son siège social se trouve au Mexique. Son siège social se trouve à la rue Mariano Escobedo, N°. 373 Int. 101, Chapultepec Morales, Miguel Hidalgo, 11570 México D.F.

**Antevenio Publicité S.A.S.U., dénommée précédemment Clash Media SARL.** Son objet social consiste en la prestation de services publicitaires et promotionnels sur internet, en l'étude, en la diffusion et en la prestation de services dans le secteur de la publicité et du marketing sur internet. Son siège social se trouve à 32 Rue de Londres, 75009, Paris.

**Antevenio Rich and Reach, S.L. (Unipersonnelle).** La société a été constitué au long de l'exercice 2013. Son objet social est la prestation de services sur Internet, notamment dans le domaine de la publicité en ligne, la prestation de services de publicité et de marketing numérique, l'exploitation et la commercialisation d'espaces publicitaires, l'exploitation de réseaux sociaux et les entourages Web. Son domicile social se trouve à la rue Marqués de Riscal, N°11, Madrid.

Le résumé des capitaux propres des sociétés participées qui forment le périmètre de consolidation au 31 décembre 2015 est celui qui est décrit ci-après, en euros :

	Capital Social	Réserves	Résultats négatifs exercices antérieurs	Subventions	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Europemission S.L.	3 060	-	(2 205)	-	-	855
Antevenio, S.R.L.	10 000	2 974 745	-	-	(32 091)	2 952 654
Mamvo Performance S.L.	33 967	3 118 867	(1 464 183)	52 675	14 669	1 755 996
Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.	99 800	24 169	(197 007)	-	(367 360)	(440 398)
Antevenio Mexique	4 537	-	(283 758)	-	270 996	(8 225)
Antevenio ESP S.L.U (auparavant Diálogo Media S.L)	3 010	343 070	(640 671)	-	1 044 775	750 183
Codigo Barras Network S.L.U.	4 639	730 055	(921 592)	-	(430 562)	(617 460)
Antevenio France S.R.L.	2 000	-	(751 936)	-	(5 596)	(755 532)
Antevenio Publicite S.A.S.U.	101 913	1 387	(240 290)	-	659 462	522 473
Antevenio Rich & Reach S.L.	3 000	-	(193 443)	-	318 906	128 462

Le résumé des capitaux propres des sociétés participées qui forment le périmètre de consolidation au 31 décembre 2014 est celui qui est décrit ci-après, en euros :

	Capital Social	Réserves	Résultats négatifs exercices antérieurs	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
Europemission S.L.	3 060	-	(2 204)	-	856
Antevenio, S.R.L.	10 000	3 768 141	-	216 604	3 994 745
Mamvo Performance S.L.	33 967	2 913 776	(1 464 183)	205 090	1 688 651
Marketing Manager Servicios de Marketing S.L.	99 800	24 169	103 375	(197 007)	30 337
Antevenio Mexique	4 537	-	(134 253)	(152 787)	(282 504)
Antevenio ESP S.L.U (auparavant Diálogo Media S.L)	3 010	187 543	(640 671)	155 527	(294 592)
Codigo Barras Network S.L.U.	4 639	730 055	(753 295)	(189 222)	(207 823)
Antevenio France S.R.L.	2 000	-	(744 615)	(7 320)	(749 935)
Antevenio Publicite S.A.S.U.	101 913	1 387	-	(240 289)	(136 989)
Antevenio Rich & Reach S.L.	3 000	-	(26 240)	(167 204)	(190 443)

Le 19 juin 2014 une opération d'augmentation et de réduction de capital social a été menée à bien chez Antevenio Publicité, moyennant la capitalisation de prêts et de dette courante que maintenait Antevenio S.A. avec Antevenio Publicité, ce qui suppose une augmentation de l'investissement dans ladite société pour un montant de 1 603 582 euros.

Le 14 février 2014, il y a eu lieu à la vente de toutes les parts sociales de la société Codigo Barras Networks, S.L. Unipersonnelle à la société Antevenio Rich & Reach, S.L. Unipersonnelle, étant le prix unitaire de chaque part au moment de la vente de 31,34 euros et le prix global et d'ensemble de toutes ces dernières de 145 385 euros.

Le 22 décembre 2014, un accord d'achat et de vente à été atteint en ce qui concerne la part qu'Antevenio S.A. avait sur Antevenio Ltd (50 %). Dans le cadre de cet accord, le processus de vente des parts d'Antevenio S.A., sur Antevenio Ltd, est réalisé en deux phases : dans la première phase, il est procédé à l'annulation des crédits qu'Antevenio S.A. maintenait avec Antevenio Ltd pour des opérations commerciales. Cette annulation est réalisée grâce à la remise des soldes vivants reflétés dans la comptabilité. Dans la seconde phase, et après avoir procédé à l'annulation des crédits précédents, il est procédé à la vente de 50% de la participation qu'Antevenio SA maintenait chez Antevenio Ltd. La vente sera matérialisée à travers un virement bancaire.

## **10. INFORMATION SUR LA NATURE ET LE NIVEAU DE RISQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les activités de la Société sont exposées à plusieurs types de risques financiers, parmi lesquels il ressort les risques de crédit et les risques de marché.

### **10.1.1) Risque de crédit**

Les principaux actifs financiers de la Société sont les soldes de caisse, la trésorerie et les crédits aux entreprises du groupe, les débiteurs commerciaux et les autres comptes à encaisser, et les investissements, qui représentent l'exposition maximale de la Société au risque de crédit en lien avec les actifs financiers.

Le risque de crédit de la Société est principalement attribué à ses dettes commerciales et à la récupérabilité des crédits avec les entreprises du groupe. Les montants se reflètent dans le bilan de situation net de provisions pour insolvabilité, estimés par la direction de la Société en fonction de l'expérience des exercices antérieurs et de leur évaluation de l'environnement économique actuel.

### **10.1.2) Exposition au risque de liquidité**

La Société maintient une politique de liquidité qui consiste à conserver les soldes des comptes disponibles en vue de garantir les paiements dérivés de la réalisation de l'activité elle-même.

### **10.1.3) Risque de taux de change**

La Société n'est pas exposée à un risque important de type de changement, c'est pourquoi aucune opération avec des instruments financiers de couverture n'est réalisée.

## 11. CAPITAUX PROPRES

### 11.1) Capital Social

Au 31 décembre 2015 et 2014, le capital social est représenté par 4 207 495 actions de 0,055 euros nominales chacune, totalement souscrites et libérées. Ces actions bénéficient des mêmes droits politiques et économiques.

suivantes :

	31/12/2015	
	Nb. d'actions	% participation
Aliada Investment BV	1 185 672	28,18%
Joshua David Novick	500 271	11,89%
Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A.	785 539	18,67%
Nextstage	648 375	15,41%
Autres	1 087 638	25,85%
<b>Total</b>	<b>4 207 495</b>	<b>100,00%</b>

### 11.2) Réserves

Le détail des Réserves au 31 décembre 2015 et 2014 est le suivant :

Réserves	31/12/2015	31/12/2014
Réserve légale	46 282	46 282
Réserves volontaires	2 685 546	1 721 364
Prime d'émission des actions	8 189 787	8 189 787
<b>Total</b>	<b>10 921 615</b>	<b>9 957 433</b>

#### a) Réserve légale

La réserve légale comporte des restrictions d'utilisation. Celle-ci est conditionnée par diverses dispositions légales. Toute société commerciale ayant la forme d'une société anonyme et ayant réalisé des bénéfices est tenue d'affecter 10% de ses bénéfices au poste de réserves légales, et ce jusqu'à ce que le fonds de réserve ainsi constitué représente un cinquième du capital social souscrit. Les raisons d'être de la réserve légale sont la compensation des pertes ou l'augmentation de capital du montant dépassant 10 % du capital déjà augmenté, ainsi que la distribution aux actionnaires en cas de liquidation. Au 31 décembre 2015, la Réserve légale était dotée dans sa totalité.



**b) Dividendes**

Au 31 décembre 2015 et 2014, il n'a pas été approuvé par le Conseil général des Actionnaires aucun partage de dividendes.

**c) Prime d'émission**

Cette réserve a été générée suite à l'augmentation de capital de l'exercice 2007. Elle est soumise aux mêmes plafonds et peut couvrir les mêmes besoins que les réserves volontaires y compris sa conversion en capital social.

**d) Actions propres**

L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a convenu le 25 juin 2014 autoriser l'acquisition d'un maximum de 10% du capital social dans des actions propres à un prix minimum de 1 euro par action et à un prix maximum de 15 euros par action ; l'autorisation a été accordé pour une période de 18 mois à compter de la passation du marché.

Le 29 janvier 2015, la Société a acquis 190 000 actions propres à un prix unitaire par action de 2,59 euros.

Au jour de la date, la Société possède 198 348 actions qui représentent 4,7 % du capital social (8 348 actions qui représentaient 0,19% du capital social au 31 décembre 2014). Le montant total que représentent ces actions s'élève à 513 805 euros (21 705 euros au 31 décembre 2014).

Il n'y a pas eu de mouvements d'actions propres dans la société pendant l'exercice 2014.

Le détail des actions propres au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 est le suivant :

Valeur	Solde 31.12.2015		Solde 31.12.2014	
	Nb. d'actions	Coût	Nb. d'actions	Coût
Antevenio S.A.	198 348	513 805	8 348	21 704
	<b>198 348</b>	<b>513 805</b>	<b>8 348</b>	<b>21 705</b>

## 12. INFORMATION SUR LES REPORTS DE PAIEMENTS EFFECTUÉS AUX FOURNISSEURS. TROISIÈME DISPOSITION SUPPLÉMENTAIRE. "DEVOIR D'INFORMATION" DE LA LOI 15/2010, DU 5 JUILLET

En rapport avec la Loi 15/2010, du 5 juillet, modifiant la Loi 3/2004 du 29 décembre, par laquelle il est établi des mesures de lutte contre la morosité dans les opérations commerciales, il est inclu ensuite un détail reflétant la période moyenne de paiement aux fournisseurs, ratio des opérations payées, ratio des opérations en cours de paiement, le total des paiements réalisés et le total de paiements en cours :

	2015
	Jours
Période moyenne de paiement aux fournisseurs	34,90
Ratio des opérations payées	36,41
Ratio des opérations en cours de paiement	26,96
	Montant (euros)
Total des paiements réalisés	952 351
Total des paiements en cours	180 535

Sur les comptes annuels de l'exercice 2015, il n'y a pas d'information comparative correspondante à cette nouvelle obligation, et les comptes annuels sont classés comme initiaux à ces fins exclusives en ce qui concerne le principe d'uniformité et de la condition requise de comparabilité, suivant ce qui a été établi par la Résolution du 29 janvier 2016 de l'Institut de comptabilité et d'audit aux comptes, sur l'information à incorporer dans le mémoire des comptes annuels en rapport avec la période moyenne de paiement aux fournisseurs lors des opérations commerciales.

## 13. DEVISE ÉTRANGÈRE

Le montant des différences de change reconnues dans le résultat au 31 décembre 2015 et 2014 est le suivant :

Différences de change	31/12/2015	31/12/2014
<b>Différences positives de change :</b>		
Réalisées au cours de l'exercice	31 378	13 265
<b>Différences négatives de change :</b>		
Réalisées au cours de l'exercice	(18 293)	(32 537)
<b>Total</b>	<b>13 085</b>	<b>(19 272)</b>

Les éléments de l'actif et du passif dénommés en monnaie étrangère correspondent à des soldes de débiteurs, de créanciers et de trésorerie, et font tous partie de l'actif et passif circulant.

Les transactions en monnaie étrangère au long des exercices 2015 et 2014 ne sont pas significatifs par rapport aux comptes annuels.

#### 14. SITUATION FISCALE

Le détail des soldes maintenus avec les Administrations publiques au 31 décembre 2015 et 2014 est le suivant :

	31/12/2015		31/12/2014	
	Débiteur	Créditeur	Débiteur	Créditeur
<b>Courant :</b>				
Taxe sur la Valeur Ajoutée	-	(228 784)	-	(28 445)
Actifs pour impôt différé (*)	6 392	-	6 392	
Retenues à la source et acomptes au titre de l'impôt sur les sociétés	324	-	4 866	-
Trésor public, débiteur remboursement d'impôts	181 946	-	-	-
Trésor public, créances par c/f	-	(5 973)	-	(5 973)
Retenues d'impôt sur le revenu	-	(41 020)	-	(44 026)
Impôt sur les Sociétés	-	(28 404)	-	(28 404)
Organismes de la Sécurité Sociale	-	(13 256)	-	(12 074)
	<b>188 662</b>	<b>(317 437)</b>	<b>11 258</b>	<b>(118 921)</b>

(\*) Classé dans le Bilan en ce qui concerne l'actif non circulant.

(\*\*) La société est imposée sous le régime de consolidation fiscal par la taxe sur la valeur ajoutée. Le solde à recouvrer des différentes entreprises du groupe fiscal est enregistré sur le compte courant avec les entreprises du groupe (remarque 8.1.1.)

Conformément à ce qui est établi dans l'article 39 de la Loi 27/2014, du 27 novembre, de l'impôt sur les sociétés, au long de l'exercice 2015, la Société à travers le groupe fiscal a monétisé par déduction pour R&D+i un montant total de 170 427 euros enregistré dans le Trésor public, débiteur remboursement d'impôts.

#### Situation fiscale

D'après les dispositions légales en vigueur, les liquidations des impôts ne peuvent pas être considérées définitives jusqu'à ce qu'elles n'aient pas été inspectées par les autorités fiscales ou jusqu'à ce qu'il se soit écoulé le délai de prescription de quatre ans. En conséquence, en cas d'éventuels contrôles fiscaux, il n'est pas à exclure que des montants passifs supplémentaires, autres que ceux comptabilisés par la Société, puissent apparaître. Nonobstant, les Administrateurs considèrent que lesdits passifs, dans le cas où ils auraient lieu, ne serait pas significatifs par rapport aux fonds propres et aux résultats annuels obtenus.

À la clôture de l'exercice 2015, la Société a ouvert à inspection les exercices 2011 et suivants de l'Impôt sur les Sociétés et les exercices 2012 et suivants pour le reste d'impôts qui sont applicables.

**Impôt sur les bénéfices**

Le rapprochement du montant net des recettes et dépenses de l'exercice avec la base imposable de l'impôt sur les bénéfices est le suivant :

	31/12/2015			31/12/2014		
	Compte de Pertes et Profits			Compte de Pertes et Profits		
Résultat de l'exercice (après impôts)	929 898			964 182		
	<i>Augmentations</i>	<i>Baisse</i>	<i>Effet net</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Baisse</i>	<i>Effet net</i>
Impôt sur les sociétés (2)		(7 288)	(7 288)	-	(6 392)	(6 392)
Différences permanentes		(50 637)	(50 637)	322 180	-	322 180
Différences temporaires		(87 950)	(87 950)	(1 337 073)	-	(1 337 073)
Exonération à cause de la double imposition internationale	-	(1 000 000)	(1 000 000)	-	-	-
Base imposable (résultat fiscal)			(215 977)			(57 103)
Déductions par R&D+i			-			(988)
Revenu net imposable			-			-
Rétentions et acomptes			(324)			(4 866)
Taxe différentielle (1)			(324)			(4 866)

- (1) La Société paye des impôts sous le Régime de consolidation fiscale en ce qui concerne l'impôt des sociétés
- (2) Le revenu pour impôt sur les sociétés en 2015 correspond à la monétisation pour déductions par R&D+i de la propre société.

Le détail des actifs pour impôt différé enregistrés est le suivant :

	Au 31.12.15	Au 31.12.14
	Montant	Montant
Bases imposables négatives	6 392	6 392
Total actifs pour impôt différé	6 392	6 392

Les actifs pour impôt différé indiqués précédemment ont été enregistrés dans le bilan car les Administrateurs ont considéré que, conformément à la meilleure estimation sur les résultats futurs de la Société, y compris certaines actions de planification fiscale, il est probable que lesdits actifs soient récupérés.

**15. RECETTES ET DÉPENSES****a) Approvisionnements**

La totalité de cette épigraphe du Compte de Pertes et Profits, pour un montant de 51 289 euros en 2015 (193 107 euros en 2014) correspond au coût des ventes.

**b) Charges sociales**

Le détail de ce poste dans le compte de profits et pertes ci-joint est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
Sécurité sociale à la charge de la société	(100 622)	(116 801)
Autres coûts sociaux	(25 278)	(28 682)
<b>Charges sociales</b>	<b>(125 900)</b>	<b>(145 483)</b>

**c) Résultats financiers**

Le détail de ce poste dans le compte de profits et pertes ci-joint est le suivant :

	31/12/2015	31/12/2014
<b>Revenus :</b>		
Recettes de participations aux instruments de capitaux d'entreprises du groupe et associées	1 000 000	-
Revenus correspondant aux crédits avec des entreprises du groupe	55 107	2 653
Autres produits financiers	13 849	49 738
<b>Total revenus</b>	<b>1 068 957</b>	<b>52 391</b>
<b>Dépenses :</b>		
Autres charges financières	(7 468)	-
Pour la mise à jour des dettes	(10 481)	(82 996)
<b>Total dépenses</b>	<b>(17 948)</b>	<b>(82 996)</b>

#### **d) Autres résultats exceptionnels dérivés par aliénation d'instruments du patrimoine du Groupe**

Le 22 décembre 2014, un accord d'achat et de vente à été atteint en ce qui concerne la part qu'Antevenio S.A. avait sur Antevenio Ltd. (50 %). Dans le cadre de cet accord, le processus de vente des parts d'Antevenio S.A. sur Antevenio Ltd., a été réalisé en deux phases : dans la première phase, il y a eu lieu à l'annulation des crédits qu'Antevenio S.A. maintenait avec Antevenio Ltd. pour des opérations commerciales (note 9). Cette annulation est réalisée grâce à la remise des soldes vivants reflétés dans la comptabilité. Cette condonation a été à l'origine des coûts exceptionnels de 316 657 euros et des revenus exceptionnels chez Antevenio Ltd de 316 657 euros.

Dans la seconde phase, et après avoir procédé à l'annulation des crédits précédents, il est procédé à la vente de 50 % de la participation qu'Antevenio S.A. maintenait chez Antevenio Ltd., ce qui a généré des pertes de 60 127 euros au long de l'exercice 2014. La vente est matérialisée à travers un virement bancaire.

#### **16. INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT**

La Société ne possède pas d'actifs et n'a pas subi de dépenses destinées à la réduction de l'impact sur l'environnement et la protection et l'amélioration de l'environnement. Il n'y a pas non plus de provisions pour risques et frais ni pour imprévus relatifs à la protection et à l'amélioration de l'environnement.

#### **17. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES**

Le premier août 2012, la Société a acquis 100% de la participation au capital social d'Antevenio Publicite S.A.S.U., auparavant Clash Media SARL société sise en France. Un logiciel appelé « swordtail », appartenant à cette société, a également été acquis.

Comme condition préalable à l'exécution du "Master Agreement", (contrat d'achat et de vente de Clash Media par Antevenio S.A.), il a été procédé à la signature d'un accord entre Antevenio et l'Équipe de Direction le 31 juillet 2012, modifié par un autre accord signé le 31 octobre 2013.

Par ce dernier « Accord » avec l'équipe de direction, les cadres supérieurs sont dotés de certains droits qu'Antevenio S.A. s'engage à respecter, sujets au maintien de l'équipe de direction chez Clash Media pendant les exercices 2013 à 2017, et en vertu desquels l'équipe de direction obtiendra 12 % de la valeur de la société dans des instruments du patrimoine de ladite société ou moyens équivalents référencés sur la valeur des participations, dans les conditions décrites ci-après.

Au long de l'exercice 2016, l'Équipe de Direction percevra, en instruments de patrimoine de ladite société participée ou moyens équivalents, 30% de la valeur obtenue en multipliant 10 fois le résultat net de l'exercice 2015 pour ce 12% établi précédemment.

De même, au long de l'exercice 2017, l'Équipe de direction percevra, dans les instruments du patrimoine de ladite société participée ou moyens équivalents, 70% restant de la valeur obtenue en multipliant 10 fois le résultat net de l'exercice 2016 par ce 12% fixé précédemment.

Le montant à payer sera limité à un maximum de 1 500 000 euros.

Au 31 décembre 2015 et 2014, la Société a enregistré la limite maximale de l'engagement futur de paiement comme le plus grand coût d'investissement, du fait de comprendre qu'il sera respecté les conditions établis dans le marché passé (voir note 8.2).

## **18. CAUTIONS ET GARANTIES**

Au 31 décembre 2015 et 2014, la Société a porté caution le détail suivant :

<b>Cautions</b>	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
Location des bureaux principaux	52 377	52 377
<b>Total</b>	<b>52 377</b>	<b>52 377</b>

## **19. FAITS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES ANNUELS**

Après le 31 décembre 2015, aucun fait important ne s'est produit ayant un impact sur les comptes annuels de la Société à ladite date.

**20. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES****20.1) Soldes entre des parties liées**

Le détail des soldes maintenus avec des parties liées au 31 décembre 2015 est indiqué ci-après :

SOLDES ENTRE PARTIES LIÉES	Mamvo Performance S.L.U.	Europemission	Marketing Manager S.L.U.	Código de Barras Network S.L.U.	Antevenio ESP S.L.U.	Antevenio France S.R.L.U.	Antevenio México	Antevenio Argentine S.R.L.	Antevenio Italia S.R.L.U.	Antevenio Publicite S.A.S.U.	Antevenio Rich & Reach S.L.U.	Total
<b>A) ACTIF NON COURANT</b>	<b>100 000</b>	-	-	<b>250 000</b>	<b>600 000</b>	<b>262 000</b>	-	-	-	-	<b>300 000</b>	<b>1 512 000</b>
<b>1. Investissements dans des Entreprises du groupe à long terme</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
a) Crédits aux entreprises (1)	100 000	-	-	250 000	600 000	262 000	-	-	-	-	300 000	1 512 000
<b>Total Non courant</b>	<b>100 000</b>	-	-	<b>250 000</b>	<b>600 000</b>	<b>262 000</b>	-	-	-	-	<b>300 000</b>	<b>1 512 000</b>
<b>B) ACTIF COURANT</b>	<b>95 698</b>	<b>31 464</b>	<b>167 760</b>	<b>26 173</b>	<b>292 287</b>	<b>210 102</b>	<b>274 784</b>	<b>294 908</b>	<b>214 886</b>	<b>23 403</b>	<b>716 715</b>	<b>2 348 180</b>
<b>1. Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser</b>	<b>28 639</b>	<b>29 318</b>	<b>213 285</b>	-	<b>144 561</b>	<b>169 723</b>	<b>274 784</b>	<b>294 908</b>	<b>214 886</b>	<b>23 403</b>	<b>286 213</b>	<b>1 679 719</b>
a) Clients pour ventes et prestation de service à court terme	28 639	29 318	213 285	-	144 561	169 723	274 784	294 908	214 886	23 403	286 213	1 679 719
b) Débiteurs entreprises du groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2. Investissements dans des entreprises du groupe à court terme</b>	<b>67 059</b>	<b>2 147</b>	<b>(45 524)</b>	<b>26 173</b>	<b>147 725</b>	<b>40 379</b>	-	-	-	-	<b>430 502</b>	<b>668 461</b>
a) Crédits aux entreprises	67 059	2 147	(45 524)	26 173	147 725	40 379	-	-	-	-	430 502	668 461
<b>C) PASSIF COURANT</b>	<b>(146 918)</b>	<b>(46 431)</b>	-	-	<b>(190 910)</b>	-	-	<b>(7 401)</b>	<b>(6 000)</b>	-	-	<b>(397 660)</b>
<b>1. Dettes avec des entreprises du groupe et associées à court terme</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2. Créditeurs commerciaux et autres comptes à payer</b>	<b>(146 918)</b>	<b>(46 431)</b>	-	-	<b>(190 910)</b>	-	-	<b>(7 401)</b>	<b>(6 000)</b>	-	-	<b>(397 660)</b>
a) Fournisseurs à court terme	(146 918)	(46 431)	-	-	(190 910)	-	-	(7 401)	(6 000)	-	-	(397 660)
<b>Total courant</b>	<b>(51 219)</b>	<b>(14 967)</b>	<b>167 760</b>	<b>26 173</b>	<b>101 377</b>	<b>210 102</b>	<b>274 784</b>	<b>287 507</b>	<b>208 886</b>	<b>23 403</b>	<b>716 715</b>	<b>1 950 520</b>

(1) Renouvellements tacites annuels.



Le détail des soldes maintenus avec des parties liées au 31 décembre 2014 est indiqué ci-après :

	Mamvo Performance S.L.U.	Europemission S.L.U.	Marketing Manager S.L.U.	Código de Barras Network S.L.U.	Antevenio ESP S.L.U.	Antevenio France S.R.L.U.	Antevenio México S.L.U.	Antevenio Argentina S.R.L.	Antevenio Italia S.R.L.U.	Antevenio Publicite S.A.S.U.	Antevenio Rich & Reach S.L.U.	Total
<b>A) ACTIF NON COURANT</b>	100 000	-	-	250 000	600 000	262 000	-	-	-	86 000	300 000	1 598 000
<b>1. Investissements dans des Entreprises du groupe à long terme</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
a) Crédits aux entreprises (1)	100 000	-	-	250 000	600 000	262 000	-	-	-	86 000	300 000	1 598 000
<b>Total Non courant</b>	<b>100 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>250 000</b>	<b>600 000</b>	<b>262 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>86 000</b>	<b>300 000</b>	<b>1 598 000</b>
<b>B) ACTIF COURANT</b>	8 203	31 464	229 937	33 848	94 380	205 102	410 018	273 629	214 054	222 829	(82 085)	1 641 378
<b>1. Débiteurs commerciaux et autres comptes à encaisser</b>	-	29 318	229 937	30 422	57 998	169 723	410 018	273 629	214 054	222 829	-	1 637 927
a) Clients pour ventes et prestation de service à court terme	-	29 318	229 937	30 422	57 998	169 723	410 018	273 629	214 054	222 829	-	1 637 927
b) Débiteurs entreprises du groupe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2. Investissements dans des entreprises du groupe à court terme</b>	8 203	2 147	-	3 426	36 382	35 379	-	-	-	-	(82 085)	3 451
a) Crédits aux entreprises	8 203	2 147	-	3 426	36 382	35 379	-	-	-	-	(82 085)	3 451
<b>C) PASSIF COURANT</b>	16 566	(46 431)	-	-	67 827	-	(149 569)	(7 105)	(30 000)	-	-	(148 712)
<b>1. Dettes avec des entreprises du groupe et associées à court terme</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>2. Créditeurs commerciaux et autres comptes à payer</b>	16 566	(46 431)	-	-	67 827	-	(149 569)	(7 105)	(30 000)	-	-	(148 712)
a) Fournisseurs à court terme	16 566	(46 431)	-	-	67 827	-	(149 569)	(7 105)	(30 000)	-	-	(148 712)
<b>Total courant</b>	<b>24 769</b>	<b>(14 967)</b>	<b>229 937</b>	<b>33 848</b>	<b>162 207</b>	<b>205 102</b>	<b>260 449</b>	<b>266 524</b>	<b>184 054</b>	<b>222 829</b>	<b>(82 085)</b>	<b>1 492 666</b>

## 20.2) Transactions entre les parties liées

Le montant des transactions réalisées au long de l'exercice 2015, comprises dans le Compte de pertes et profits ci-joint est détaillé ensuite :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services prêtés	Dividende reçu	Intérêts versés
Mamvo Performance, S.L.U.	(289 062)	98 063	-	4 841
Marketing Manager	-	186 200	-	-
Código barras Networks	-	16 926	-	10 405
Antevenio ESP, S.L.U.	(194 462)	603 320	-	24 973
Antevenio Argentine	(7 401)	21 279	-	-
Antevenio S.R.L. (Italie)	(24 000)	500 970	1 000 000	-
Antevenio México		152 262	-	-
Antevenio Publicité		100 962	-	2 402
Antevenio Rich & Reach	(559)	411 251	-	12 486
	<b>(515 484)</b>	<b>2 091 230</b>	<b>1 000 000</b>	<b>55 107</b>

Au long de l'exercice 2015, la Société a reçu 1 000 000 euros de dividende de la Société Antevenio S.R.L (Italie).

Le montant des transactions réalisées pendant l'exercice 2014 incluses dans le Compte de Pertes et Profits joint est détaillé ci-dessous, en euros :

Transactions réalisées	Services reçus	Ventes et services prêtés	Intérêts versés
Mamvo Performance, S.L.U.	(352 961)	20 925	1 210
Marketing Manager	-	245 204	-
Código barras Networks	-	37 773	314
Antevenio ESP, S.L.U.	(266 973)	586 725	753
Antevenio Argentine	-	34 609	-
Antevenio Italia	(30 000)	515 514	-
Antevenio México	(172 480)	186 172	-
Antevenio Publicité	-	212 766	-
Antevenio Rich & Reach	-	393 392	376
	<b>(822 414)</b>	<b>2 233 080</b>	<b>2 653</b>

**20.3) Actionnaires significatifs**

Au long des exercices 2015 et 2014, il n'a pas été réalisé de transactions importantes avec des actionnaires significatifs.

**20.4) Soldes et transactions avec les administrateurs et la haute direction**

Les membres qui sont classés comme la Haute Direction sont, à leur tour, les membres du Conseil d'Administration.

Les montants reçus par le Conseil d'administration ou par le personnel de la haute direction sont détaillés ensuite au 31 décembre 2015 et 2014 :

	Haute direction		Autres membres du Conseil	
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014
Soldes et salaires	445 102	352 400	5 000	7 000
<b>Total</b>	<b>445 102</b>	<b>352 400</b>	<b>5 000</b>	<b>7 000</b>

Aux 31 Décembre 2015 et 2014, il n'y a pas d'engagements pour compléments de retraite, de crédit, d'acomptes, de cautions ou de garanties accordées en faveur de l'Organe d'administration.

**Autres informations concernant le conseil d'administration**

Les membres du Conseil d'Administration de la Société et les personnes en rapport avec ces derniers auxquels se rapporte l'article 231 de la Loi des sociétés de Capital, conformément à ce qui a été établi à l'article 229, ont été consultés sur des situations de conflit, direct ou indirect, que les membres du Conseil d'administration de la Société et les personnes liées pourraient avoir vis-à-vis de l'intérêt de la Société.

Les charges que les administrateurs ont bien voulu communiquer à Antevenio S.A. sont :

<b>Administrateur</b>	<b>Société</b>	<b>Poste</b>	<b>% Participation directe</b>	<b>% Participation indirecte</b>
David Rodés	Inversiones y Servicios Publicitarios, SL	Directeur Général	--	--
David Rodés	Acceso Group, S.L.	Membre du conseil d'administration	--	--
David Rodés	Acceso Panamá SA	Président du Conseil de Direction	--	--
David Rodés	Digilant SA de CV	Représentant et seul administrateur	--	--
David Rodés	Digilant Marketing SL	Administrateur unique	--	--
David Rodés	Digilant Media Limited	Administrateur unique	--	--
David Rodés	Digilant Spain, SL	Administrateur unique	--	--
David Rodés	Digilant, Inc	Administrateur solidaire	--	--
David Rodés	ISP Digital SL	Administrateur unique	--	--
David Rodés	Shape Communication, SL	Administrateur solidaire	--	--
David Rodés	Smart Vía Media Inc	Administrateur solidaire	--	--
David Rodés	Digilant Marketing Ltd	Directeur (Administrateur)	--	--
D. Donald Epperson	Integral Ad Science, Inc.	Directeur	1%	--
D. Donald Epperson	Enervee Corporation	Directeur	20%	--
D. Donald Epperson	Digilant, Inc	Directeur	--	--
D. Donald Epperson	ISP Digital	CEO		
D. Donald Epperson	Simpli.fi	--	10%	

## **21. NOTE 17. TRANSACTIONS AVEC PAIEMENTS BASÉS SUR LES INSTRUMENTS DU PATRIMOINE.**

Le 25 juin 2015, l'Assemblée générale des actionnaires a approuvé un plan de rétribution consistant en un système de rétribution référencée à la valeur des actions de la Société, en faveur de certains Conseillers exécutifs outre d'autres Cadres ou Travailleurs de la Société.

Il a été convenu les conditions suivantes :

- (i) le nombre d'actions maximales que l'on peut assigner ne peut pas excéder 190 000 actions ;
- (ii) le prix de l'exercice ou remise ou le système de calcul sur l'exercice ou remise sera la valeur de l'action sur le marché le jour de l'exercice ou remise ;
- (iii) la valeur des actions sera de 2,59 euros\* 1 action ; et
- (iv) le délai de ce plan sera au maximum de deux ans et six mois, les bénéficiaires devant avoir fourni leurs services de manière active et ininterrompue pour la société mère et/ou toute filiale du groupe pendant toute la période indiquée.

De même, il a été délégué sur le Conseil d'Administration de la Société le développement, la liquidation, l'éclaircissement et l'interprétation des conditions du plan de rétribution. Le Plan a été approuvé par le Conseil d'Administration le 16 décembre 2015.

Le mouvement s'étant produit sur les options existants est le suivant :

	2015	
	Nombre	Moyenne pondérée des prix
Options accordées (+)	190 000	2,59
Options existantes à la fin de l'exercice	190 000	2,59

Au 31 décembre 2015 l'imputation de leur valeur sur le compte de résultats, comme frais de personnel, a été réalisée sur la base de leur rapport au long de la période de temps établie comme une condition requise de permanence de l'employé pour l'exercice de l'option, en contrepartie du patrimoine net et sans réaliser aucune sorte de réestimation sur son évaluation initiale s'est élevée à 69 540 euros.

## 22. AUTRES INFORMATIONS

Le nombre moyen de personnes employées au long des exercices 2015 et 2014 est le suivant :

	2015	2014
Direction	3,00	2,00
Administration	6,07	6,35
Techniciens	0,00	1,00
Marketing	0,00	1,19
	<b>9,07</b>	<b>10,55</b>

Le nombre de membres du Conseil d'administration et de personnes employées à la clôture des exercices, distribués par catégories professionnelles, est le suivant :

Catégorie professionnelle	Le 31.12.15		Le 31.12.14	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Haute direction	3	-	2	-
Administration	2	5	2	4
Marketing	-	-	1	-
Techniciens	-	-	1	-
	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>4</b>

Le montant des honoraires rapportés par les services d'audit des comptes annuels (individuels et consolidés) correspondants à l'exercice clos au 31 décembre 2015 s'est élevé à 57 000 euros (57 000 euros correspondants à l'exercice clos au 31 décembre 2014).

### 23. INFORMATION SEGMENTÉE

La distribution du montant net du chiffre d'affaires correspondant aux activités ordinaires de la Société, par catégories d'activités, est montré ensuite pour les exercices 2015 et 2014 :

Description de l'activité	31/12/2015		31/12/2014	
	Euros	%	Euros	%
Marketing et publicité en ligne	27 888	1	390 492	15
Prestation de services (Fees)	2 188 368	99	2 178 541	85
<b>Total</b>	<b>2 216 256</b>	<b>100</b>	<b>2 569 033</b>	<b>100</b>

Segmentation géographique	31/12/2015		31/12/2014	
	Euros	%	Euros	%
National	1 427 410	65	1 520 462	68
Europe	601 931	27	827 789	29
International non européen	186 915	8	220 782	2
<b>Total</b>	<b>2 216 256</b>	<b>100</b>	<b>2 569 033</b>	<b>100</b>

### SITUATION DE L'ACTIVITÉ ET RÉSULTATS D'ANTEVENIO, S.A. AU LONG DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2015

#### 1. Chiffre d'affaires et résultats d'Antevenio S.A., au long de l'exercice 2015

Au cours de l'exercice 2015, le chiffre d'affaires était de 2.2 millions d'euros ce qui suppose une augmentation de 15.3 % par rapport au chiffre d'affaires de l'exercice 2014 (2.6 millions d'euros).

Ceci est dû au fait que, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013, pratiquement toutes les activités réalisées sous le nom de Red Publicitario Exclusivista ont été transférées à Antevenio Rich & Reach S.L.U., société participée à 100% par Antevenio S.A. En 2014 Antevenio S.A., s'est spécialisé essentiellement dans la prestation de services corporatifs aux filiales et différentes unités du Groupe.

Le résultat de l'exercice est de 930 milliers d'euros de pertes face aux 964 milliers d'euros de l'exercice 2014.

Au cours de l'exercice 2015, Antevenio, S.A a obtenu des revenus sur des instruments du patrimoine de la Société Antevenio Srl, sous forme de dividendes pour un montant d'1 million d'euros.

## 2. Chiffre d'affaires des sociétés participées par Antevenio S.A. au cours de l'exercice 2015

### En milliers d'euros

#### Chiffre d'affaires

Mamvo Performance, S.L.U.	2 043
Europemission, S.L. (i)	-
Antevenio, S.R.L.	6 712
Marketing Manager de Servicios de Marketing, S.L.U	1 318
Antevenio ESP, S.L.U.	4 917
Código Barras Networks S.L.U.	211
Antevenio Argentine S.R.L.	278
Antevenio France, S.R.L.	-
Antevenio Publicite S.R.L.	3 325
Antevenio Mexico, S.A de C.V	2 483
Antevenio SA	2 216
Antevenio Rich & Reach S.L.U	5 100

(i) Consolidée par mise en équivalence.

Aucune société participée n'a été vendue.

## 3. Faits significatifs au long de l'exercice 2015

En 2015, le Groupe Antevenio a changé la tendance croissante qui avait déjà commencé l'année dernière, dépassant le chiffre d'affaires atteint en 2014, avec une croissance de 12%.

Au cours de l'année 2015 les investissements et les nouvelles activités lancées en 2010 se sont affermies, renforçant la position de leadership de la société Antevenio sur les marchés où elle opère.

Le 29 janvier 2015, la Société a acquis 190 000 actions propres qui représentent 4.5% de son capital social sur le marché Alternext, là où lesdites actions sont cotées. Le coût d'acquisition s'est élevé à 492 100 euros.



## **PERSPECTIVES**

Antevenio fait face en 2016 à une tendance croissante de son activité au niveau global. Nous attendons que les rythmes de croissance de l'année 2015 soient maintenus sur tous les marchés où nous opérons, en disposant de toutes les ressources, aussi bien financières que de produits, pour faire face à une année 2016 où la croissance sera accompagnée de rentabilité. Notre forteresse financière, avec une position de trésorerie similaire à celle que nous avons au début de l'année 2015, notre diversité de produits et les investissements réalisés au cours d'exercices précédents nous font espérer un renfort de notre leadership et continuer de gagner des parts de marché.

## **AJOUTS D'IMMOBILISATIONS**

Les incorporations d'immobilisations corporelles de la Société au long de l'année 2015 s'élèvent à 98 milliers d'euros qui correspondent essentiellement à des Équipements pour le processus de l'information.

Au cours de l'année 2015, aucune immobilisation n'a été intégrée aux actifs incorporels.

## **ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Au long de l'exercice, la Société n'a pas réalisé d'activités en matière de recherche et développement.

## **RISQUES**

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe Antevenio pourrait se voir confronté sont :

### **Risque concurrence**

Sur un marché qui ne cesse d'évoluer et avec de hauts taux de croissance, de nouveaux acteurs se sont introduits dans les marchés où opère Antevenio. Toutefois, compte tenu de l'expérience de plus de quinze ans sur ce marché, du positionnement et de la visibilité d'Antevenio, ainsi que de la qualité de ses services, nous estimons pouvoir maintenir une position de leadership.

### **Risque de dépendance de clients ou de fournisseurs**

Le risque de dépendance de clients ou de fournisseurs est limité, car aucun d'eux n'a un poids significatif dans le chiffre d'affaires de la société Antevenio, S.A.

### **Risque personnes clés**

Nous croyons que l'un des principaux actifs d'Antevenio est d'avoir su rassembler une équipe de personnes et de cadres supérieurs clés dans les postes stratégiques de la société.

### **Risque de traitement de données à caractère personnel**

Le groupe Antevenio traite des données à caractère personnel afin de prêter des services de merchandising direct à ses clients, en plus du traitement de toutes les données utiles comme il est d'usage dans toute société : sur les travailleurs, les fournisseurs, les clients, etc.

Il est donc tenu de se soumettre à la législation suivante :

- (1) Directive 97/7/CE, en matière de contrats à distance et pour l'adaptation de la Loi, plusieurs Directives communautaires.
- (2) Directive 2000/31/CE du Parlement européen et du Conseil, du 8 juin, relative à certains aspects juridiques des services de la société de l'information, en particulier du commerce électronique sur le marché intérieur (directive sur le commerce électronique).
- (3) Directive 2002/58/CE du Parlement européen et du Conseil, du 12 juillet, concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques (directive concernant la vie privée et les communications électroniques).

Le traitement de données à caractère personnel dans le but de prêter des services de merchandising direct n'est pas exempt de risques. C'est pourquoi Antevenio a passé un contrat avec la société INT55 afin d'exercer une surveillance permanente de l'évolution de la législation et de l'application de celle-ci par Antevenio.

### **PERSONNEL**

Le nombre moyen d'employés de la Société en 2015 s'est élevé à 9 étant de 11 en 2014.

### **DISTRIBUTION DE CAPITAL**

Les sociétés dont la participation directe ou indirecte égale ou dépasse 5 % du capital social au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

	31/12/2015	
	Nb. d'actions	% participation
Aliada Investment BV	849 072	20,18%
Joshua David Novick	500 271	11,89%
Inversiones y Servicios Publicitarios, S.A.	785 539	18,67%
Nextstage	648 375	15,41%
Autres	1 424 237	33,85%
<b>Total</b>	<b>4 207 495</b>	<b>100,00%</b>

### ACTIONS PROPRES

La société a passé un contrat avec la société Gilbert Dupont dans le but, sans interférer avec le fonctionnement normal du marché et dans le strict respect des règlements boursiers, de favoriser la liquidité des transactions impliquant des actions et la régularité des cours, tout en évitant des fluctuations pour des causes différentes des tendances propres du marché. Antevenio, dont les actions sont négociées sur le marché Alternext, s'est conformée aux règlements de ce marché quant aux opérations effectuées dans le cadre du contrat en question.

### Informations sur l'autorisation d'acquérir des actions propres

Le Conseil général des actionnaires a convenu de révoquer, dans sa totalité, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration pour l'acquisition d'actions propres convenue par le Conseil général des actionnaires du 25 juin 2014 et, conformément à ce qui a été disposé aux articles 146 et suivants de la Loi des sociétés de capital, il a été convenu d'autoriser et d'habiliter le Conseil d'administration pour que la Société, directement ou à travers n'importe laquelle de ses filiales, puisse acquérir, à tout moment et autant de fois qu'elle le considère pertinent, des actions de la Société, à travers tout moyen admis par le Droit, même à la charge des bénéfices de l'exercice et/ou réserves de libre disposition, avec les conditions suivantes :

- (a) Les acquisitions pourront être réalisées directement par la Société ou indirectement à travers ses sociétés contrôlées suivant les mêmes termes de ce marché.
- (b) Les acquisitions seront réalisées moyennant des opérations d'achat et de vente, des permutations ou de toute autre permise par la loi.
- (c) La valeur nominale des actions propres acquises directement ou indirectement par la société, qui s'ajoutera à celles qui sont déjà possédées par la société acquérante et ses filiales, et le cas échéant, la société dominante et ses filiales, ne pourra pas dépasser dix pour cent du capital souscrit.
- (d) Les acquisitions ne pourront pas être réalisées pour un prix supérieur à 15 euros ni inférieur à 1 euros par action.
- (e) Cette autorisation est établie pour un délai maximum de dix-huit (18) mois à compter de la prise de cette décision.
- (f) À conséquence de l'acquisition d'actions, y compris celles que la Société aurait

aquis préalablement et aurait dans le portefeuille, le patrimoine net résultant ne pourra pas être inférieur au capital social plus les réserves légalement ou statutairement indisponibles, tout cela d'après ce qui a été prévu à la lettre b) de l'article 146.1 de la Loi des Sociétés de Capital.

Il est fait remarquer expressément que les actions acquises à conséquence de cette autorisation pourront être destinées : (i) à l'application des systèmes de rétribution envisagés à l'alinéa troisième de la lettre a) de l'article 146.1 de la Loi des Sociétés de Capital, ainsi qu'au développement de programmes encourageant la participation au capital de la Société tels que, par exemple, la remise d'actions ou options sur les actions, ou rétributions référencées à la valeur des actions ou autres instruments analogues, devant être remises directement aux travailleurs ou administrateurs de la société ou à conséquence de l'exercice des droits d'option dont ils pourront être titulaires ; (ii) à assurer la liquidité de l'action, moyennant l'intermédiation d'un prêteur de service d'investissement par le biais d'un "liquidity contract".